

---

## Procès-verbal du Conseil municipal

---

Séance du 8 avril 2024

ville de vi||eurbanne

La séance est ouverte à 17 heures 02 sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents : M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Agathe FORT – Mme Lucie MASTROLORITO – M. Antoine PELCÉ – Mme Caroline ROGER-SEPPI – Mme Danielle CARASCO – Mme Morgane GUILLAS – M. Laurent QUIQUEREZ – M. Alain BRISSARD – Mme Laura GANDOLFI – M. Stéphane FRIOUX – M. Paul CAMPY – Mme Catherine ANAVOIZARD – M. Yann CROMBECQUE – M. Mathieu GARABEDIAN – M. Jacques GERNET – M. Ikhlef CHIKH – M. Gaëtan CONSTANT – Mme Pauline SCHLOSSER – Mme Emilie PROST – Mme Christine GOYARD GUDEFIN – Mme Agnès THOUVENOT – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA – M. Antoine COLLIAT – Monsieur Floyd NOVAK – M. Julien RAVELLO – M. Sébastien CHATAING – Mme Sabrina BENHAIM – Mme Christina MARTINEAU – M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG – M. Marc GIOUSE – Mme Sylvie DONATI – M. Lotfi DEBBECHE – M. Frédéric VERMEULIN – Mme Zemorda KHELIFI – Mme Melouka HADJ MIMOUNE – M. Mahrez BENHADJ – Mme Anaïs D’HOSTINGUE – Mme Béatrice VESSILLER – Mme Aurélie LOIRE – M. Olivier GLUCK – Mme Aurore GORRIQUER – Mme Muriel BETEND – M. Jacques VINCE – Mme Marwa ABDELLI – Mme Virginie DEMARS – Mme Stéphanie CHABROUX – Mme Maryse ARTHAUD – Mme Sonia TRON – M. Laurent LEGENDRE.

Sont absents (excusés - pouvoir) :

M. Prosper KABALO (Pouvoir à Mme Virginie DEMARS)  
M. Jonathan BOCQUET (pouvoir à M. Mahrez BENHADJ)  
M. Loïc CHABRIER (pouvoir à Mme Sabrina BENHAIM)  
M. Stéphane COLSON (Pouvoir à Mme Emilie PROST)  
Mme Béatrice VESSILLER (pour les rapports 80-91-92)  
Mme Antoinette BUTET (pouvoir à M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG)  
M. Laurent LEGENDRE (pouvoir à Mme Agathe FORT à partir du rapport 117)

**M. LE MAIRE.-** Je suis content de voir que M. LAMANTIA est finalement à l'heure. Il nous avait dit qu'il aurait peut-être un peu de retard. Merci à vous d'honorer ce rendez-vous. Je vous laisse tout de suite introduire ce Conseil. Je crois que vous avez choisi de rendre hommage aux *Choristes* pour l'anniversaire de la sortie du film. C'est à vous.

*Musique.*

**M. LE MAIRE.-** Merci beaucoup. Merci d'avoir mixé cela avec « Caresse sur l'océan ». Cela nous évitera peut-être d'avoir « Vois sur ton chemin » en tête pendant tout le Conseil, mélodie qu'il s'installe vite dans l'arrière-cerveau. Merci de ces quelques musiques un peu optimistes dans un contexte et une situation qui le sont moins.

Vous savez que nous essayons de faire en sorte que ce Conseil Municipal traite des affaires de la commune. Il y a suffisamment à dire et à faire pour rester sur ces sujets. Mais difficile quand même aujourd'hui de ne pas avoir un mot sur la situation à Gaza en ce moment, tant cette actualité pèse sur tous les esprits qui s'inquiètent encore de la marche du monde et des injustices en train de se vivre.

Depuis l'attaque terroriste menée par le Hamas le 7 octobre dernier, la pire attaque survenue en Israël depuis sa création, en 1948, je me suis plusieurs fois exprimé sur la situation au Proche-Orient. D'abord pour dire notre solidarité avec le peuple israélien, qui a été tout entier meurtri par ces assassinats de masse. Plus de six mois après ces événements, la guerre menée par Israël n'a pas atteint les deux objectifs affichés par le gouvernement, à savoir anéantir le Hamas, responsable des attaques du 7 octobre, et libérer l'ensemble des otages.

Cette guerre continue à faire des victimes civiles chaque jour par centaines. Selon l'ONU, plus d'enfants ont été tués dans l'enclave de Gaza qu'en quatre ans de conflits dans le monde entier. Lundi dernier, sept volontaires de l'ONG World Central Kitchen ont été tués par une frappe israélienne, ce qui a suscité une réaction indignée de toute la communauté internationale, dont le Président américain, Joe Biden, exigeant des explications.

Aux pertes humaines à Gaza s'ajoutent les dégâts matériels : les écoles, hôpitaux réduits en cendres, compliquant le travail des secours et le ravitaillement des personnes. C'est la manière même dont la guerre est menée par le gouvernement israélien qui génère ces violences contre les civils et les humanitaires encore présents sur place, souffrances et humiliations qui font le lit du cycle infernal de la vengeance.

Comme je l'ai indiqué ici à plusieurs reprises, je refuse la concurrence des souffrances. Je considère que les violences infligées au peuple palestinien sont intolérables, et que leur poursuite n'apportera ni la paix, ni la sécurité pour tous les peuples vivant au Proche-Orient.

Je considère toujours qu'il faut trouver la voie qui permette la libération des otages retenus par le Hamas depuis le 7 octobre. Il faut que ces otages puissent retrouver leurs familles et que les familles palestiniennes puissent vivre en paix et en sécurité.

Bien sûr, nous ne réglerons rien depuis Villeurbanne. Cela ne nous empêche pas de dire qu'il faut mettre fin à ce désastre humanitaire. Il faut un cessez-le-feu et la libération des

otages détenus par le Hamas. Il faut que l'État israélien mette en œuvre des mesures concrètes pour protéger les civils et les travailleurs humanitaires à Gaza.

Cela semble facile à dire, mais je crois qu'il faut tenir des positions les plus équilibrées possibles, dans un moment où toute parole et même chaque silence est instrumentalisés. C'est dans ce contexte que nous avons des responsabilités politiques. C'est dans ce contexte que nous essayons à la fois de ne pas mettre de l'huile sur le feu, mais de mettre des mots sur les souffrances de chacune et de chacun dans ces événements dramatiques.

Sur un sujet plus léger, et pour revenir à des préoccupations villeurbannaises, le mois d'avril est un mois important pour notre Ville et notre Métropole, et je voulais relever quelques actualités des dernières semaines, qui donnent à voir à la fois l'engagement des services, des élus.

Par ordre chronologique, plus ou moins, l'inauguration de la voie lyonnaise numéro 2 la semaine dernière, dont j'ai indiqué qu'elle était bien plus qu'une piste cyclable, mais une nouvelle entrée de ville pour notre Ville, dans la considération qu'est la nôtre de l'aménagement, car elle permet à la fois d'avoir une voie sécurisée, mais cela s'est fait aussi en maintenant un accès aux véhicules, pour une entrée villeurbanaise très importante.

Nous allons faire cette semaine la soudure symbolique du premier rail du T6, avec le Président du SYTRAL. Je crois que cela fait beaucoup de bien aux Villeurbannaises et aux Villeurbannais de voir des images de ce pourquoi ils patientent et sont parfois confrontés à des difficultés de circulation.

Nous avons aussi inauguré la semaine dernière le site patrimonial de l'Autre Soie, la partie qui était un ex-foyer de jeunes femmes qui travaillaient dans les usines de la Tase. C'est un travail de dix ans qui est finalement venu trouver une première conclusion, en tout cas dans l'inauguration, et ensuite ouvrir une nouvelle page pour beaucoup d'habitants, qu'ils soient étudiants ou femmes isolées avec enfants.

Il y a trois semaines, nous avons également ouvert l'occupation temporaire du site ACI, projet urbain important que nous menons avec la Métropole et les partenaires privés que sont BNP Paribas notamment, qui a permis à cette occupation temporaire, à la fois de donner à voir ce que sera le site de demain, et aussi d'assurer une présence et une animation en attendant que le projet prenne vie, sachant que la priorité aujourd'hui est d'avancer sur le tram et sur le parc, qui seront en partie avancés avant que les premiers logements ne soient livrés.

Nous avons eu l'occasion aussi, la semaine dernière, avec Matthieu GARABEDIAN et Antoine PELCE notamment, de rendre visite aux personnes qui étaient hébergées au CCVA et qui ont maintenant trouvé refuge dans une maison qui appartenait à des religieuses près du terrain du parc de la commune. Nous avons pu voir aussi l'importance de cette politique d'hospitalité qui est celle de Villeurbanne.

Enfin, si je remonte encore, il y a maintenant trois semaines, l'annonce par le ministre de l'Intérieur, après quatre ans de discussions, d'une brigade de sécurité territoriale qui viendra renforcer les équipes de la police nationale sur notre ville. Ces effectifs au nombre de 12 sont annoncés pour le mois de septembre.

Au-delà de ces réalisations, je rappelle à l'ensemble des membres de ce Conseil et au public, qu'il soit dans la salle ou qu'il regarde la retransmission, que nous attaquons mercredi la troisième journée de notre opération « *comme on se retrouve* », opération menée chaque année par les élus pour rendre compte de l'activité municipale. Cela faisait partie des engagements que nous avions que de rendre compte régulièrement de cette action municipale.

Cette année, cela prend un format particulier, car ce sont huit journées complètes, de 7 h 30 jusqu'à 21 h 30, fin de la réunion publique, avec différents moyens de rencontrer les élus et d'échanger sur ce qu'il se passe dans notre ville. Bien sûr, les retours ne sont pas tous positifs, mais c'est un exercice démocratique important. Si les retours ne sont pas toujours positifs sur les résultats d'une action, dans le fait qu'il peut y avoir de l'impatience, l'envie que les travaux finissent, il y a une expression positive des habitants sur la démarche d'aller vers. De 7 h 30 à 21 h 30, quel que soit son rythme de travail, quelles que soient ses contraintes, sur une journée, si quelqu'un veut voir un élu pour lui dire ce qu'il pense de la politique de notre Ville, cela doit être possible entre 7 h 30 et 21 h 30, vu le nombre d'élus déployés sur le terrain et la plage horaire.

C'est important pour nous, et nous continuons le 10 avril sur les quartiers Bonnevey, La Soie et Les Brosses.

Un dernier mot sur les événements à venir, et quelques événements passés. Je voudrais saluer la formidable réussite... Je m'enflamme peut-être un peu, mais plus de 30 000 personnes... C'est surtout la météo qui me fait parler de formidable réussite, car cela faisait deux années de suite que la Fête du livre était confrontée à des aléas climatiques. Cette fois-ci, le soleil était au rendez-vous. 30 000 personnes, des animations d'une très grande qualité et des invités, auteurs et autrices, extrêmement prestigieux. Le nombre de personnes qui attendaient pour se faire dédicacer en était la démonstration. Bravo aux équipes.

Cela suit de très près une édition record des Foulées de Villeurbanne, avec 4 860 inscrits. C'est le plus gros score obtenu. Je voulais à ce titre remercier les 280 bénévoles qui rendent cela possible. Cela fait partie de l'esprit villeurbannais. Bien sûr, on court, c'est très sérieux, professionnel, mais cela permet aussi l'engagement de beaucoup de bénévoles.

Nous avons aussi eu une très belle édition du festival Reflets du cinéma ibérique et latino-américain. C'étaient les 40 ans de ce festival, qui ne dément pas son succès de fréquentation.

Et dans les perspectives, 21-26 avril, « Villeurbanne côté jardins ». Ce sera l'occasion d'inaugurer un jardin qui avait pris un peu de retard pour des questions juridiques, de droit de propriété, mais cela étant levé, nous allons pouvoir inaugurer ce jardin des Ressources le 23 avril. C'est une très belle réalisation, à la fois en termes de qualité, mais aussi en termes d'orientation sur l'économie des ressources sur ce type d'équipement.

Voilà pour les informations et messages que nous souhaitons partager. Avant de désigner le Secrétaire de séance, j'aimerais souhaiter la bienvenue à M. Laurent LEGENDRE, qui, suite à la démission, de Mme Katia BUISSON-DUBOUCHET, prend ses fonctions de conseiller municipal et rejoint notre Conseil, à côté de Mme Stéphanie CHABROUX, la dernière conseillère municipale à rentrer.

Bienvenue à vous, Monsieur LEGENDRE, au sein de ce Conseil Municipal.

Je vais laisser Mathieu GARABEDIAN... Pardon, qu'y a-t-il ?

**Une intervenante.**- En tant que citoyenne, et comme c'est public, je voudrais être entendue. Vous avez des élus qui ont lu une déclaration sur les marches, vous avez refusé qu'ils fassent leur déclaration.

**M. LE MAIRE.**- Cela ne va pas du tout être possible. Quelqu'un va vous recevoir si vous le souhaitez, mais cela ne va pas être possible que je vous laisse interrompre un Conseil municipal.

**Une intervenante.**- Devant tout le Conseil, vous refusez que vos élus puissent lire leur déclaration.

**M. LE MAIRE.**- Il y a un règlement de Conseil Municipal qui a été respecté à la lettre.

**Une intervenante.**- Je vais le respecter.

**M. LE MAIRE.**- Non, vous ne respectez rien du tout.

**Une intervenante.**- Il n'y a aucune ouverture sur des faits graves et exceptionnels. Vous avez votre ordre du jour qui est chargé, mais vous avez des élus ici qui ont voulu faire des déclarations devant le Conseil Municipal. Cela a été lu sur les marches.

**M. LE MAIRE.**- Madame, je vous demande de conclure dans les 30 secondes qui viennent.

**Une intervenante.**- Vous avez fait une petite déclaration, et je vous en remercie, même si nous ne sommes pas d'accord sur les termes. Mais vous ne voulez pas entendre vos élus.

**M. LE MAIRE.**- Une petite déclaration ? C'est ce que vous aviez à dire ? Je vous remercie. Je vous demande de rejoindre le public, s'il vous plaît.

**Une intervenante.**- On a le droit de s'exprimer.

**M. LE MAIRE.**- Oui, mais pas comme cela, dans un Conseil Municipal, sous cette forme. Il y a un formalisme à respecter. Si vous souhaitez pouvoir vous exprimer dans cette enceinte, vous passez devant le suffrage universel et vous vous faites élire. Ce n'est pas du tout un déni de démocratie, c'est simplement le respect de la démocratie. Sur l'expression des élus, elle est possible selon un règlement intérieur. Cela a fait l'objet d'une conférence des présidents pour décider de l'ordre du jour, et ce vœu n'a pas été retenu par l'ensemble des groupes, sauf un. Cela fait partie de notre exercice démocratique.

**Une intervenante.**- C'est la démocratie, bien sûr. Au revoir.

**M. LE MAIRE.**- Bonne soirée à vous. Au revoir, Messieurs dames.

Donc, M. GARABEDIAN pour l'appel.

*M. GARABEDIAN procède à l'appel.)*

**M. LE MAIRE.**- Merci. L'appel étant fait, nous pouvons commencer l'ordre du jour.

**1. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CGCT) – M. Cédric VAN STYVENDAEL**

**M. LE MAIRE.-** Il n'y a pas de demande d'intervention. Vous prenez acte de cette présentation. Je vous en remercie.

**2. INSTALLATION DE MONSIEUR LEGENDRE AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LA COMMISSION "DEVELOPPEMENT URBAIN, CADRE DE VIE ET TRANSITION ECOLOGIQUE"(DUCVTE) – M. Cédric VAN STYVENDAEL**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. J'ai indiqué dans quel cadre M. LEGENDRE rejoignait notre Conseil.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**Mme DEMARS.-** Veuillez nous excuser, nous n'avons pas été très attentifs, nous ne voulions pas participer au vote pour le rapport 91.

**M. LE MAIRE.-** Très bien. C'est assez cohérent. Ne le prenez pas pour vous, Monsieur LEGENDRE, cela a été comme cela à chaque fois.

**- Adopté à la majorité –**

Abstention du groupe Villeurbanne Progressiste : Messieurs Prosper Kabalo, Loïc Chabrier, Stéphane Colson, et Mesdames Emilie Prost, Virginie Demars, Sabrina Benhaim, Anaïs d'Hostingue.

**3. DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS.ES AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES – M. Cédric VAN STYVENDAEL**

**Mme DEMARS.-** Nous ne prenons pas part au vote.

**Mme PROST.-** C'est le même principe, oui.

**M. LE MAIRE.-** Très bien. Vous ne prenez pas part au vote pour les deux. Je mets le 92 aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à la majorité –**

Abstention du groupe Villeurbanne Progressiste : Messieurs Prosper Kabalo, Loïc Chabrier, Stéphane Colson, et Mesdames Emilie Prost, Virginie Demars, Sabrina Benhaim, Anaïs d'Hostingue.

**4. CONTRAT DE VILLE METROPOLITAIN 2024-2030 - ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 – M. Mathieu GARABEDIAN**

**M. GARABEDIAN.-** Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit du Contrat de ville métropolitain qui va nous engager sur la période 2024-2030. C'est un rapport dit Engagements quartiers 2023. Il a été adopté à l'unanimité le 11 mars au Conseil métropolitain.

C'est un document dont le nom semble technique, mais qui a des enjeux très politiques. Il concerne plus de 200 000 habitants sur la métropole, 18 communes. Il permet de discuter de situations d'inégalités assez terribles dans nos quartiers populaires, avec des taux de pauvreté trois fois plus élevés que dans d'autres quartiers de la métropole, un chômage des jeunes deux fois plus important que la moyenne nationale, qui atteint 50 % dans certains quartiers. Des quartiers qui voient se dérouler la fermeture des services publics et des accueils physiques depuis des années.

C'est un document qui permet d'apporter des réponses aux habitants sur ces grands enjeux d'égalité.

C'est un travail qui a commencé il y a un peu plus d'un an avec les assises des quartiers populaires, organisées par la Métropole. À Villeurbanne, nous avons eu la chance d'accueillir et organiser un de ces ateliers, autour de l'égalité d'accès aux droits sociaux et aux services publics, une thématique qui est très importante pour nous et que nous portons dans notre déclinaison locale.

Ce sont des assises qui se voulaient ouvertes aux habitants et qui se traduisent par une arrivée des habitants dans la gouvernance du contrat de Ville pour les prochaines années.

De notre côté, nous en parlerons à la rentrée des vacances d'été, quand nous présenterons notre propre déclinaison locale, nous souhaitons poursuivre cette implication des habitants par des dispositifs de démocratie d'interpellation, que nous vous présenterons au moment de notre convention locale d'application.

L'été dernier, nous avons eu un travail sur la géographie prioritaire. Pour rappel, ce sont les périmètres qui déterminent ensuite les quartiers dits prioritaires au titre de la politique de la Ville. Pour Villeurbanne, c'est une extension de tous les quartiers qui a été actée avec les services de la préfecture. Donc, pour les habitants, une prise en compte supplémentaire de leur quotidien. Et pour la Commune, des engagements financiers. Pour les bailleurs sociaux, ce sont des abattements de la taxe foncière en partie gérés par la Commune.

Et enfin, à l'automne et jusqu'à présent, la rédaction de ce contrat de Ville qui présente plusieurs grands enjeux :

La mobilisation de toutes les politiques publiques et leur articulation autour de projets de territoire déclinés dans chacune des Communes qui présenteront ensuite leur convention locale d'application.

La proximité et le renfort de la présence humaine dans les quartiers, dont je parlais au tout début.

La mobilisation des habitants et des associations.

Et la coordination des partenaires par les équipes projets politiques de la Ville.

Je rajoute que, pour Villeurbanne, nous sommes très raccord avec ces enjeux transversaux, auxquels nous ajoutons évidemment la lutte contre les inégalités et toutes les discriminations, qui apparaît très fortement dans notre déclinaison locale.

À retenir, quelques chiffres et éléments :

Ce sont 250 engagements qui sont inscrits, avec une clause de revoyure pour 2027 pour faire le point. Des engagements qui, pour chacun, sont ciblés de l'institution ou la collectivité territoriale qui en est responsable. Cela permet de mettre des noms sur les compétences et les responsabilités des uns ou des autres. C'est un document qui a su aussi visibiliser ce qui n'était pas traduit par des engagements, mais qui sont des sujets de travail que nous souhaiterons pouvoir retravailler jusqu'en 2027 et peut-être afficher en 2027 dans la suite de ce document.

Cela ne concerne pas Villeurbanne, mais il est intéressant de le noter : la création des quartiers populaires métropolitains, qui font suite à l'arrêt des quartiers de veille active, qui n'ont pas été reconduits par l'État. Cela permet à certaines communes, qui ne dépassaient pas les seuils permettant d'entrer stricto sensu dans la politique de la Ville, d'être accompagnées en ingénierie par la Métropole.

Peut-être deux regrets sur ce document. Il manque un signataire important. La Région n'a pas souhaité s'associer à ce contrat et n'a pas été présente dans le travail d'élaboration. C'est quelque chose que l'on peut évidemment regretter. Et les annonces de Bruno LEMAIRE il y a quelques semaines, qui annonce la baisse des montants pour la politique de la Ville, ce qui impactera les engagements de ce document.

Merci de pouvoir approuver ce document et que la Ville de Villeurbanne puisse le signer pour ensuite, à la rentrée, présenter sa propre déclinaison locale.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Pour la première intervention du groupe Socialistes et citoyen.n.es villeurbannais.es, M. Yann CROMBECQUE

**M. CROMBECQUE.**- Monsieur le Maire,

Cher/es collègues,

Mesdames et messieurs,

Le rapport présenté aujourd'hui est capital, car il permet la déclinaison de politiques visant à améliorer la vie des habitants des quartiers concernés.

Le contrat de ville métropolitain vise à la mise en place d'une pleine égalité entre chaque citoyen et les différents territoires. Sans cette égalité, il ne peut y avoir de réelle adhésion, pour nombre d'habitants, aux valeurs de notre République.

Notre groupe se félicite de la méthodologie utilisée pour parvenir à l'élaboration du contrat de ville métropolitain. Et comme Mathieu GARADEBIAN a rappelé cette méthodologie, je vais me dispenser de la représenter.

De manière concrète et réaliste, le contrat de ville métropolitain souhaite mobiliser toutes les politiques publiques de manière complémentaire et coordonnée, en nouant des partenariats volontaristes entre l'ensemble des acteurs.

Surtout, ce contrat se déclinera au plus près des réalités des territoires, par la mise en place de conventions locales d'application qui permettront de préciser, notamment pour Villeurbanne, les projets de territoires et les priorités locales.

Pour notre commune, ce contrat va concerner les quartiers Monod-Baratin, du Tonkin, St Jean, Bel Air-Les Brosses et les Buers.

Notre groupe se félicite que le contrat de ville proposé s'inscrive en cohérence et en complémentarité avec les autres contrats-cadres métropolitains. En effet, pour nous, il est essentiel que les actions puissent se décliner dans une approche cohérente globale et non en silo.

Le contrat de ville métropolitain présenté aujourd'hui permet d'intégrer le droit commun dans les politiques publiques sur les quartiers populaires autour de six enjeux majeurs.

Notre groupe salue la gouvernance du Contrat de Ville métropolitain retenue, qui repose certes sur un comité de pilotage métropolitain plénier, mais surtout des comités de pilotage par commune copilotés par l'État, le Maire pour Villeurbanne et l'ensemble des partenaires indiqués dans chaque CLA.

Cette approche basée sur la réalité au plus près des territoires nous semble la plus adaptée pour répondre aux besoins des habitants.

Nous partageons le regret évoqué par Mathieu GARABEDIAN de l'absence du Conseil régional, pourtant présent lors de la précédente version. Nous ne pouvons que regretter cette absence qui prive les habitants des quartiers concernés de leviers du fait d'une lecture idéologique du Président de Région sur les Quartiers populaires.

Pour conclure, permettez-moi de citer la Préfète de Région, Mme Fabienne BUCCIO, dans la fin de l'édito du document cadre : *« Nul ne peut nier ou minimiser les défis, parfois les difficultés de nos quartiers. Mais nul ne peut, non plus, ignorer la somme d'énergies, d'initiatives, de volontés qu'ils concentrent. Alors, avec leurs habitants, construisons ensemble les quartiers de demain ! »*

Nous espérons que les mots soient suivis d'effets concrets. En tout cas, convaincu de la justesse de son contenu pour répondre aux aspirations des habitants des quartiers et pour renforcer la nécessaire cohésion sociale pour raffermir le vivre ensemble et la promesse du pacte républicain, notre groupe votera en faveur de ce rapport.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. La parole est au groupe Les écologistes, M. Lotfi DEBBECHE.

**M. DEBBECHE.-** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Il a fallu plusieurs prolongations du précédent contrat Ville 2015-2020 et beaucoup d'inquiétudes avant que la Métropole ne délibère le 11 mars dernier en faveur du nouveau contrat Ville, donnant ainsi une nouvelle visibilité stratégique au devenir des quartiers populaires.

Une secrétaire d'État chargée de la citoyenneté et de la ville, rattachée au ministère de l'Intérieur, signal politique pas forcément rassurant, est venue remplacer l'ancien ministre à l'été 2023. La Métropole, soutenue par la Ville et les acteurs concernés, a anticipé cette situation, en organisant au printemps dernier les assises des quartiers populaires, réunissant près de 1 000 participants dans huit ateliers thématiques. Notre Ville ayant choisi d'animer l'atelier portant sur l'égalité d'accès aux droits sociaux et aux services publics.

Ces assises ont permis des échanges sur le diagnostic ainsi que sur le niveau d'objectifs stratégiques et opérationnels, ceci pour répondre aux besoins sociaux, de transition écologique et d'égalité d'accès aux droits dans les quartiers populaires.

L'essentiel des partenaires le reconnaît : les situations de pauvreté y sont trois fois plus importantes que la moyenne nationale. Les inégalités de destins scolaires se creusent bien avant l'entrée à l'école, prélude à la surreprésentation des jeunes au chômage sans perspective d'avenir. Avec en plus la précarité de femmes seules avec enfants, les discriminations à l'emploi, au logement, la précarité énergétique et la plus forte vulnérabilité de la population devant l'impact du réchauffement climatique.

Devant ces constats, six enjeux structurants ont été définis, déclinés en engagements prescrits dans le document final.

Le nouveau contrat Ville s'organise en cohérence avec les contrats-cadres métropolitains que sont le projet métropolitain des solidarités, le programme métropolitain d'insertion par l'emploi, le PLUH, et le nouveau programme national de renouvellement urbain, le NPNRU.

Pour faciliter les mobilités et désenclaver les quartiers, particulièrement à Villeurbanne, la Métropole a investi avec la construction de nouvelles lignes de transports en commun efficaces. Pour plus d'égalité, plus de services publics, avec un renfort de la présence humaine dans nos quartiers, la mobilisation sans faille de toutes les politiques publiques, et notamment celle du droit commun, constitue l'enjeu central du nouveau contrat Ville, qui se déclinera en projets de territoire.

Ceux-ci, comme l'a rappelé Mathieu GARABEDIAN, feront l'objet d'une convention locale d'application, en cours d'élaboration à Villeurbanne.

Une nouvelle géographie prioritaire fondée sur des critères de revenus et de concentration de la pauvreté a été définie par l'État. Cela concerne 43 quartiers, dont ceux de Villeurbanne, avec des périmètres agrandis sur Monod-Baratin, Tonkin, Saint-Jean, Bel-Air, Les Brosses et Les Buers.

La région Auvergne-Rhône-Alpes (cela a été dit, mais je le rappelle) est la grande absente du contrat Ville, qu'elle ne signera pas, faisant le choix de faire payer les populations et quartiers populaires les plus vulnérables de la Métropole.

Chers collègues, le nouveau contrat Ville à engagement 2023 répond bien aux urgences et besoins dans nos quartiers. Il répond également à la solidarité entre villes et quartiers populaires au sein de la Métropole. C'est pourquoi nous votons cette délibération avec enthousiasme, tout en ayant conscience du travail à accomplir pour décliner de façon opérationnelle ce contrat Ville.

Vous pouvez compter sur le groupe Les écologistes pour mener à bien ce travail. Merci.

**M. LE MAIRE.**- Merci. La parole est au groupe VIE, Mme Aurore GORRIQUER.

**Mme GORRIQUER.**- Monsieur le Maire, chers collègues, chers Villeurbannais et Villeurbannaises,

Ce n'est pas un scoop, les inégalités se creusent. Face à un système économique impitoyable et injuste qui favorise l'accumulation des uns au détriment des autres, il n'y a que la volonté politique qui puisse corriger les inégalités. Mais ce n'est pas le choix qui est fait nationalement.

Les politiques que le gouvernement mène ne font que renforcer les inégalités. Il détruit nos services publics, diminue les moyens financiers et humains, il précarise les travailleurs en cassant le Code du travail, tout en ne faisant rien pour lutter contre l'inflation.

L'absence d'investissements et de régulations dans le logement, l'éducation nationale ou encore la santé crée un sentiment d'abandon, surtout chez les personnes qui dépendent des services publics pour vivre dignement.

Plutôt que d'écouter le peuple et sa révolte, il réprime sa légitime colère par la force.

C'est pourquoi nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour faire du contrat de Ville un levier qui rétablira au mieux l'égalité. Avec ce contrat, nous nous mettons au service des habitants et habitantes, ainsi que des mobilisations citoyennes. Il s'agit de faire en sorte que les moyens publics mis au sein des quartiers populaires de la ville soient les mêmes qu'ailleurs.

Parmi tous les points abordés, nous en retenons quelques-uns :

Le besoin de rendre légitime la participation des habitants et habitantes.

La lutte contre les discriminations.

La demande des services publics de proximité, commerces, événements culturels et sportifs, et d'une santé accessible.

Ce ne sont pas que des mots creux. Pour la première fois, une clause de revoyure permettra de faire un bilan à mi-contrat et d'adapter la stratégie.

Cependant, lutter contre les inégalités ne peut pas se faire uniquement à l'échelle locale. Sans mesure nationale forte, nous ne pourrions agir qu'à la marge.

Les moyens doivent être à la hauteur des besoins. Dans l'éducation nationale, par exemple, où la réussite sera meilleure si les effectifs par classe sont réduits et si la sélection des élèves par Parcours Sup est abolie.

Créer une garantie des loyers, une garantie d'emploi pour les chômeurs et chômeuses de longue durée, une allocation adulte handicapé au-dessus du seuil de pauvreté, un remboursement à 100 % de la Sécurité Sociale ou encore encadrer les prix et créer une sécurité sociale de l'alimentation. Voilà des mesures concrètes, structurelles, qui rétabliraient plus d'égalité.

A rebours des caricatures qui en sont souvent faites, nous savons que nos quartiers populaires sont une chance. Pour accompagner celles et ceux qui les font vivre, nous voterons bien sûr pour ce contrat.

**M. LE MAIRE.**- Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Progressiste, Mme Anaïs D'HOSTINGUE.

**Mme D'HOSTINGUE.**- Monsieur le maire,

Chers collègues,

Une brève intervention simplement pour saluer le travail qui a été réalisé pour élaborer ce Contrat de Ville. On voit se dessiner ici un programme ambitieux de la part de la Métropole de Lyon, très ambitieux même dans ses objectifs, et nous ne pouvons qu'y souscrire.

Mais au-delà des mots, nous nous interrogeons d'abord, comme cela a été le cas lors du Conseil métropolitain, sur la capacité d'engagement de projets pour répondre à ces enjeux, et surtout sur la mise en œuvre d'actions pour les atteindre.

Il est impératif que ce contrat de ville se concrétise à travers des actions concrètes, et donc que des moyens conséquents soient précisément définis et garantis dans la durée. Dans la répartition qui nous est présentée ici, l'État est au rendez-vous, ce qui est normal vous me direz, mais cela doit aussi être le cas des autres acteurs, et notamment la Métropole.

Or, le contexte actuel nous laisse assez pessimistes quant à la capacité réelle des différents acteurs à pouvoir investir les moyens pour l'efficacité de sa gouvernance, et surtout, des moyens financiers à la hauteur des besoins.

En effet, alors que les recettes, notamment par le biais des DMTO, sont en baisse, que la Région se met en retrait, et que les bailleurs connaissent un certain nombre de difficultés, nous sommes en droit de nous interroger sur les moyens qui seront réellement mis dans ce contrat de ville.

Il serait ainsi intéressant que nous puissions avoir un certain suivi, avec des informations régulières sur l'évolution et la mise en œuvre du contrat sur notre ville, en dehors de la clause de revoyure, plus tardive.

Par ailleurs, il nous paraît indispensable que la coordination soit la plus poussée possible entre les directions de la Ville et de la Métropole, tout comme avec l'ensemble des autres acteurs bien évidemment, et particulièrement avec ceux qui sont directement sur le terrain de ces quartiers.

Enfin, il est impératif de ne pas oublier les sujets complexes, de l'économie souterraine, des incivilités et de la sécurité. Nous ne sommes certes pas les seuls à devoir agir sur cette question, et la récente visite du ministre de l'Intérieur ne peut que nous envoyer de bons signaux. Mais il est essentiel de les prendre à bras le corps, car ils impactent le quotidien de la majorité des habitants de ces quartiers.

En résumé, nous avons beaucoup d'attentes sur ce sujet, tout comme les habitants de ces quartiers, et au vu des ambitions affichées, il serait dramatique de ne pas être au rendez-vous.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Pour le groupe Cercle Radical Place Publique, la parole est à Mme Marwa ABDELLI.

**Mme ABDELLI.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Trois ans de reports et de prolongation des contrats existants avant que la politique de la Ville soit inscrite à l'agenda du gouvernement.

Disons-lé tout de suite, si l'arrivée de ce nouveau contrat de Ville métropolitain est une bonne nouvelle, ce n'est pas non plus une révolution. C'est la poursuite des actions qui étaient menées précédemment, dans le même cadre partenarial entre la Ville, la Métropole, les acteurs de terrain et les services de l'État.

S'il n'y a pas de révolution, c'est parce que le diagnostic initial est le même : les inégalités territoriales n'ont pas reculé ces dernières années, ni même ces dernières décennies. Le constat est alarmant, avec un taux de pauvreté trois fois supérieur dans les quartiers populaires, des chances de réussite scolaire bien inférieures à la moyenne, un taux de chômage chez les jeunes de 50 %.

Mais notre propos n'est pas une attaque contre la politique de la ville, comme on a pu entendre au lendemain des émeutes de l'été dernier, où l'on entendait : « *On leur donne des millions et ils brûlent leurs quartiers* ». Non, la politique de la ville n'est pas le problème, tout comme les quartiers populaires ne le sont pas. C'est bien vers le « droit commun » et ses défaillances qu'il faut se tourner : car le droit commun contribue à réduire les services publics, la présence humaine et la vie sociale, la mixité, les logements dignes et, en somme, toute la promesse républicaine d'égalité.

D'autant plus que les engagements pris sont toujours, dans un plan d'action partenarial, à géométrie variable.

- La Région s'est déjà désengagée de ce contrat de Ville, ce qui est une première.

- L'État, de son côté, par les annulations de crédits annoncées et en cours, s'est déjà désengagé des conseils citoyens ou encore des quartiers de veille active.

Heureusement, la Métropole, la Ville et la multitude d'acteurs associatifs de proximité maintiennent cette politique à flot. Mais est-ce bien aux collectivités de porter seules ce combat, qui concerne plus de 200 000 habitants, rien que dans la métropole ?

La politique de la ville devrait être le complément d'un droit commun tourné tout entier vers l'aide aux populations et aux quartiers les plus fragiles. La politique de la ville ne peut pas se faire sans des mesures profondes sur l'éducation, la prévention de la délinquance, et l'accès à un logement de qualité ; les trois sujets qui préoccupent le plus les habitants des QPV, selon la concertation nationale qui a eu lieu à l'automne dernier.

Bien sûr, il faut continuer à mettre les moyens pour nos quartiers populaires, et dans une métropole riche, la résorption des inégalités territoriales doit être une priorité.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci.

**M. HAULAND-GRONNEBERG.**- J'avais une intervention normalement.

**M. LE MAIRE.**- Pardon, elle ne figure pas sur ma liste, mais si elle était prévue, je vous donne la parole, Monsieur HAULAND-GRONNEBERG.

**M. HAULAND-GRONNEBERG.**- Monsieur le Maire, Monsieur le rapporteur, Chers collègues,

Les Assises des quartiers populaires se sont déroulées il y a près d'un an maintenant, c'est-à-dire peu avant l'embrasement urbain qui a suivi le meurtre du jeune Nahel. Dans le prolongement de ces Assises, un long travail de concertation a impliqué les services de l'État, la Métropole de Lyon, différents organismes sociaux, les habitants et acteurs locaux des quartiers populaires. Le Contrat de ville métropolitain qui nous est présenté ce soir en est le résultat.

Ce document vise à lutter contre les inégalités économiques et territoriales ainsi que les discriminations dont souffrent les quartiers populaires en termes d'emploi, de formation, d'accès au droit et aux services publics.

Il s'inscrit dans la Politique de la ville, qui est d'autant plus nécessaire qu'elle concerne en premier lieu les fameux « premiers de corvée », celles et ceux qui exercent les métiers essentiels à la vie sociale dans les secteurs du commerce, de la santé ou encore des Services publics, celles et ceux qui ne sont toujours pas reconnus à leur juste valeur et dont les rémunérations illustrent la « smicardisation » de la France.

D'emblée, je veux tordre le cou à l'idée que la politique de la ville coûterait cher et serait inefficace, qu'elle serait un « puits sans fond » alors qu'elle ne représente qu'un millième des crédits de paiement de l'État : 600 millions d'euros en tout, qui ne pèsent pas lourd face aux 164 milliards d'euros de déficit public.

Recul du pouvoir d'achat, des droits sociaux, des services publics : les politiques libérales ne cessent d'attaquer les classes populaires, rendant d'autant plus indispensable la politique de la Ville.

Nous sommes donc favorables à ce texte, mais je veux émettre quelques points de vigilance :

D'abord, affirmer que la dématérialisation ne remplace pas la présence physique des services publics : comme le rappelle régulièrement la Défenseure des droits, le tout numérique exclut les usagers les plus fragiles, précisément ceux qui ont le plus besoin des services publics.

Ensuite, insister sur le fait que la politique de répression spectaculaire en mode « XXL » ne saurait résoudre les problèmes de sécurité des quartiers ; seules la prévention et la médiation sociale, au plus près du terrain, ont fait leurs preuves, comme nous l'avons développé dans le dernier Viva. Il faut mettre en place un programme de prévention des violences et des addictions, comprenant notamment la création de postes de personnels médicaux, psychologues et assistantes sociales au sein des établissements scolaires.

Concernant l'emploi et de l'insertion, partager l'inquiétude des organismes de formation qui attendent toujours que la Région Auvergne-Rhône-Alpes se décide enfin de financer leurs actions avec France Travail.

Enfin, pour assurer la réussite de la transition écologique, réaffirmer l'enjeu de l'accessibilité des biens et services essentiels : un droit à l'alimentation pour toutes et tous, mais aussi la gratuité des transports en commun, qui devraient être assurés en régie à l'image du service public de l'eau.

Je vous remercie de votre attention !

**M. LE MAIRE.**- Merci. Je m'excuse, vous aviez bien demandé un temps de parole. Monsieur GRABEDIAN ?

**M. GARABEDIAN.**- Très rapidement, parce que nous sommes assez d'accord. Le maître mot de la politique de la ville est l'égalité face aux politiques publiques de droit commun. L'enjeu n'est pas de réclamer des crédits spécifiques qui viendraient compenser des

manques, c'est vraiment que ces quartiers puissent bénéficier des mêmes politiques, des mêmes crédits.

Pour répondre au groupe Progressiste, vous parliez de suivi régulier, mais déjà, d'avoir une géolocalisation des crédits des politiques publiques de droit commun serait une avancée énorme, pour voir comment atterrissent ces politiques sur les quartiers populaires. Constater (car à force d'observation, on le remarque quand même) que certains quartiers ont moins accès aux services publics. Et pouvoir mener des actions de transformation pour qu'ils y aient accès de la même manière que les autres quartiers.

Je pense que c'est le maître mot, et cela ne repose pas que sur les crédits spécifiques. L'enjeu est vraiment la mobilisation du droit commun partout et pour toutes et tous.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Avant de mettre au vote, vous me confirmez la signature du contrat vendredi avec la Métropole ? En présence de la Secrétaire d'État, citée par plusieurs d'entre vous. Je pense que c'est une précision à donner. Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**M. LE MAIRE.**- On ne peut que s'en féliciter. Merci à vous.

**5. GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT-REHABILITATION DE 51 LOGEMENTS SITUÉS 3, AVENUE GENERAL LECLERC-6 RUE BURAI A VILLEURBANNE – Mme Agnès THOUVENOT**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**6. GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT - REHABILITATION DE 151 LOGEMENTS SITUÉS 49-51, RUE DU PROGRES - 77-81, RUE FRAPPAZ A VILLEURBANNE – Mme Agnès THOUVENOT**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**7. GARANTIE D'EMPRUNT SCI LA RAYONNE - ACQUISITION D'UNE PARTIE DU REZ-DE-CHAUSSEE DU BATIMENT PATRIMONIAL DESTINE A L'USAGE ET L'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION CCO – Mme Agnès THOUVENOT**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**8. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE POUR 2024 – M. Cédric VAN STYVENDAEL**

**M. LE MAIRE.-** Je vous présente les excuses de l'adjoint aux finances, qui est absent pour les raisons de son mandat à l'ANACEJ. Il ne peut pas siéger à ce Conseil et rapporter ce rapport, mais c'est le résultat de beaucoup de débats qui ont déjà eu lieu dans ce Conseil, puisqu'il a été présenté le 13 novembre 2023 dans les Orientations Budgétaires, puis en décembre dans le cadre du Budget Primitif. Je vais tout de suite laisser la parole aux deux demandes d'intervention. Et je reviendrai sur ce rapport en conclusion.

La première demande d'intervention est celle de l'ensemble des groupes de la majorité. La parole est à M. Mahrez BENHADJ.

**M. BENHADJ.-** Monsieur le maire, chers collègues,

Ce sujet a été débattu lors du DOB, puis lors du vote du budget 2024. L'augmentation proposée est de 10 %, soit une hausse moyenne de 50 € par contribuable. Cela générera 8 millions d'euros supplémentaires pour financer les investissements, plutôt que de renoncer aux services publics.

Personne n'oserait dire qu'il y a aujourd'hui trop de service public de l'enfance, de l'éducation ou du sport. Au Conseil de février, nous avons voté à l'unanimité tous les programmes de travaux pour 2024. Chacun ici connaît les besoins des Villeurbannais et sait que nos investissements sont attendus.

Mais le désengagement de l'État complique ces ambitions. Depuis 10 ans, les dotations sont passées de 160 à 110 € par Villeurbannais. Nous perdons 11 millions, quand l'inflation aurait dû nous en faire gagner 11. Cet écart d'environ 20 millions d'euros, chaque année, est à rapprocher du budget de 260 millions. On comprend l'ampleur du désengagement.

Pourtant, les collectivités ne sont pas responsables de la dette. Nous subissons aussi la hausse des prix de l'énergie et des matières premières, et malgré tout, nous votons des budgets à l'équilibre, et nous remboursons nos emprunts. Mais puisque les finances locales se sont légèrement améliorées ces dernières années, Bercy y voit une bonne occasion de faire des économies.

Demain, le Haut conseil des finances publiques locales se réunit pour parler de maîtrise des comptes publics. Le bruit court que l'on va couper dans les budgets des collectivités. Le Haut-commissaire au Plan affirmait pourtant la semaine dernière que *« ce serait une erreur, puisque plus des trois quarts de l'investissement français est réalisé par les collectivités »*. Espérons que le Haut conseil suive... les conseils du Haut-commissaire.

Rappelons aussi que dans son dernier rapport, la Cour des comptes a encore une fois fustigé la fiscalité nationale. La taxe foncière y est qualifiée d'impôt archaïque et discriminatoire. Le rapport recommande d'augmenter cette taxe, notamment dans les communes les plus riches.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Progressiste, Mme Sabrina BENHAIM.

**Mme BENHAIM.**- Monsieur le maire,

Chers collègues,

Nous n'allons pas être longs, car nous avons déjà exprimé lors du DOB et du budget primitif notre désaccord sur cette hausse de 10% de l'imposition directe locale, imposition qui vient s'ajouter à la revalorisation déjà opérée par l'État et faite tous les ans.

De nombreuses Villes ont décidé d'un gel des impôts. Seule une commune sur sept avait fait le choix d'augmenter les impôts locaux en 2023. En 2024, peu de Villes ont fait ce choix. Mais vous l'avez fait.

Une hausse qui intervient alors que les finances étaient au beau fixe il y a quelques années. De 2001 à 2020, en 19 ans, les taux avaient été augmentés à deux reprises : une fois à hauteur de 4,90 % et l'autre fois à 3,5%.

Il vous aura fallu trois ans de mandat pour l'augmenter d'un seul coup de 10%.

Vous nous l'avez dit, pour appliquer votre programme, vous avez fait le choix d'ouvrir les vannes des dépenses. Enfin, pas tout votre programme, puisque le gel des impôts locaux sur le mandat faisait aussi partie de vos promesses de campagne.

Malgré nos alertes répétées et les dérives financières annoncées, ces dépenses à outrance vous ont mené à cette augmentation importante des impôts.

Certes, nous l'avons déjà dit, mais il est bon, parfois, de répéter les choses.

Les différentes périodes de crises que nous avons traversées ont mis à mal l'exécution de votre projet. Certes, vous n'en êtes pas responsable. En revanche, le fait de maintenir le cap alors que la barque tangue relève bien de vos responsabilités.

Mais vous avez continué ainsi, comme si de rien n'était, que ce soit par exemple, par le biais d'acquisitions pléthoriques ou de communications à outrance.

Vous avez raison, Monsieur le Maire, il faudra effectivement beaucoup de pédagogie auprès des Villeurbannais pour leur expliquer que ces quelque 8 millions d'euros supplémentaires qu'ils vont déboursier à un moment où le pouvoir d'achat est un sujet sensible pour beaucoup, ne seront pas utilisés pour maintenir un lieu de répit à Villeurbanne, ou pour mettre en place un tarif solidaire pour le stationnement résidentiel à la hauteur des enjeux et des situations parfois difficiles d'une bonne partie d'entre eux.

Raison pour laquelle nous déposons un amendement ce soir. Et pour la bonne information collective, pouvez-vous nous dire ce soir où vont aller ces 8 millions d'euros supplémentaires, qui deviendront maintenant récurrents ?

Évidemment, le groupe Villeurbanne Progressiste votera contre cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci.

Comme vous l'avez dit, en disant que vous alliez être rapide, car nous avons déjà eu le débat plusieurs fois, je ne sais pas s'il est très utile de le refaire, mais vous posez quelques questions assez précises. Je vais donc essayer d'y répondre.

Peut-être commencer par revenir sur ce que vous venez d'évoquer en indiquant qu'il n'y avait pas eu d'évolution. Je rappelle que M. le premier adjoint en 2018 a fait voter en 2018 une augmentation de 10 % de la taxe foncière. C'est juste pour rafraîchir la mémoire à tout le monde. Ensuite, je me suis déjà exprimé sur la question de la promesse.

Pourquoi faisons-nous cela et à quoi vont servir ces 8 millions d'euros supplémentaires ? C'est ce que vous évoquez dans votre question, qui est légitime.

Nous l'avons tous dit, ce n'est pas une décision que nous prenons de gaité de cœur. Je ne vais pas refaire tous les éléments qui nous conduisent à cela, mais quelques points.

D'abord, cette Ville a face à elle des défis d'investissements massifs, que ce soit dans les écoles supplémentaires, dans la réhabilitation énergétique du patrimoine, dans la construction d'équipements sportifs ou de loisirs ou pour accompagner nos politiques de loisirs.

Entre notre élection et ce jour, nous avons d'ores et déjà réalisé 192 millions d'euros d'investissements. Je ne vais pas vous lister toutes les réalisations, vous le savez très bien, vous le suivez même avec la communication que vous déployez, dont le mot « outrance » n'est pas tout à fait en écho avec ce que dit la Chambre régionale des comptes. Elle interroge le niveau des dépenses, elle ne parle pas d'outrance. Je vous demande de mesurer les mots employés dans ce Conseil municipal. Cela participera à la qualité de nos débats.

Cette augmentation, premièrement, répond à des investissements sans précédent dans cette ville. Vous nous direz ce que vous voulez que l'on ne fasse pas : Est-ce que l'on ne réhabilite pas Château-Gaillard ? Est-ce que l'on ne construit pas l'école Niki de Saint-Phalle ? Est-ce que l'on ne construit pas la tribune Boiron Granger que votre équipe, en tout cas à laquelle participaient certains d'entre vous... Je pense notamment à Loïc CHABRIER et Prosper KABALO, absents ce soir. Ne fait-on pas ces projets qui avaient été engagés ? Est-ce que l'on n'engage pas notre patrimoine sur des travaux très importants pour diminuer les coûts d'énergie ? Vous nous direz.

Le choix que nous avons fait est de ne pas diminuer notre politique d'investissements, considérant que ces investissements étaient au service d'une politique de long terme et n'étaient pas des investissements de type gadget, des grands projets sur lesquels certains se poseraient des questions. Personne ne s'interroge aujourd'hui sur la nécessité de construire des écoles, des lieux pour que les jeunes Villeurbannaises et Villeurbannais puissent faire du sport, d'accompagner...

Parce que la Métropole est le premier financeur des mobilités, mais cela coûte de l'argent d'accompagner ces projets, de tram ou voie lyonnaise. Dans des dimensions très modestes par rapport aux investissements portés par le SYTRAL, mais cela fait partie des efforts que nous faisons.

Donc, premier élément, une politique d'investissements massifs. À fin 2023, nous avons engagé 192 millions euros, et sur le mandat précédent, 221 millions d'euros de dépenses avaient été engagés.

Le deuxième élément, c'est que l'inflation a porté sur tous les sujets. Ce n'est pas une inflation modeste. Sur le coût de l'alimentation : + 20,5. Je vous rappelle que nous faisons 9 000 repas par jour à la cuisine centrale, et que nos tarifs ont été revus pour tenir compte

de la fragilité des Villeurbannaises et Villeurbannais dans cette tarification sociale pour la cantine.

On ne peut pas avoir + 20,5 % d'augmentation sur les matières premières et le coût de l'alimentation, maintenir des tarifs sociaux, et trouver de l'argent magique. Cela ne marche pas comme cela.

L'élément qui nous conduit à cette évolution est une évolution très importante des coûts liés à l'énergie (+ de 6 millions d'euros de dépenses supplémentaires), et l'évolution des coûts de construction.

C'est bien un effet ciseaux entre une augmentation extrêmement importante des coûts de fonctionnement, et le souhait... Car nous n'avons pas réussi à trancher sur les travaux qui n'étaient pas nécessaires parmi ceux engagés et ceux à conduire, pour maintenir des investissements à la hauteur des besoins des Villeurbannaises et des Villeurbannais.

C'est cet effet ciseaux qui nous conduit à devoir trouver des ressources, car cela a été rappelé par Mahrez BENADJ, et cela avait été rappelé par Jonathan BOCQUET, l'État a finalement décidé de faire des collectivités des ceux qui n'avaient pas de moyen de décision sur le levier fiscal, qui n'ont pas la possibilité, à part la taxe foncière, de définir leurs recettes quand l'ensemble des dépenses leur sont imposées par l'extérieur. C'est le seul levier que nous avons pour maintenir ce rythme en matière de développement des services sur notre ville.

J'ai entendu ce que vous disiez sur le lieu de répit. Nous vous avons déjà dit ce que nous mettons en place pour répondre à la demande. Gérer des évolutions budgétaires, c'est trouver des solutions quand on est confronté, parfois seul... Maintenant, pas mal de personnes veulent venir avec nous sur ce sujet, mais au mois de septembre, ce n'était pas le cas. Les personnes ont été rencontrées et des solutions leur ont été proposées.

Enfin, sur le stationnement résidentiel, je réserve le débat à notre délibération à venir.

Je vous propose de mettre aux voix ce rapport.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à la majorité -**

Vote Contre du groupe Villeurbanne Progressiste : Messieurs Prosper Kabalo, Loïc Chabrier, Stéphane Colson, et Mesdames Emilie Prost, Virginie Demars, Sabrina Benhaim, Anaïs d'Hostingue.

**9. MESURE D'EXONERATION AUX COMMERÇANTS TITULAIRES D'UNE AUTORISATION COMMERCIALE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LE PERIMETRE DECLARE D'UTILITE PUBLIQUE POUR LA REALISATION DE LA LIGNE DE TRAMWAY T9 LA SOIE - CHARPENNES, AU TITRE DE L'ANNEE 2024 - Mme Caroline ROGER-SEPPI**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**10. TRANSFERT DE VOIES COMMUNALES DANS LE DOMAINE PUBLIC METROPOLITAIN – Mme Agnès THOUVENOT**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**11. MODIFICATION NUMERO 4 DU PLU-H DE LA METROPOLE DU GRAND LYON - AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET – Mme Agnès THOUVENOT**

**Mme THOUVENOT.-** Cette délibération s'inscrit dans le cadre de la modification numéro 4 du plan local de l'urbanisme porté par la Métropole. Je salue Béatrice VESSILLER, vice-présidente, qui a particulièrement en charge ce dossier, dont l'enquête publique s'ouvre le 23 avril.

Conformément à la réglementation, la Ville porte un certain nombre de remarques officielles à l'enquête publique. Ce sont ces remarques que la Ville vous propose de délibérer ce soir.

Je tiens à souligner le travail très important qui a eu lieu entre les équipes de la Ville et celles de la Métropole pour aboutir à une centaine de points de modifications. C'est aussi un travail approfondi qui a eu lieu avec des habitants dans un certain nombre de quartiers de la ville, dont celui des Poulettes, suite à une étude urbaine menée par l'Agence d'urbanisme, qui nous a permis de faire évoluer des réglementations d'urbanisme dans ce secteur.

Sans donner une lecture exhaustive de la délibération, je retiendrai trois points :

Le premier est l'inscription dans le programme de l'habitat d'une nouvelle règle : un T5 pour 10 logements sociaux. Nous constatons, certes, une diminution de la taille des familles, avec une diminution du nombre de personnes par ménage, mais nous manquons de grands logements, notamment dans le parc social, ce qui est extrêmement problématique pour permettre les mutations dans le parc social, quand la famille s'agrandit, mais aussi pour permettre le relogement dans le cadre des renouvellements urbains. Nous avons trois quartiers en renouvellement urbain : rue de France avec le programme CDC Habitat, à Monod avec EMH, et également à Saint-Jean. Et cela retarde très fortement les sorties de ces opérations par faute de grands logements.

Le deuxième point est la traduction opérationnelle de l'étude « planter les rues ». C'est une étude menée par l'Agence d'urbanisme qui vise à végétaliser les espaces publics, les rues, de manière très conséquente. Et nous observons que dans un certain nombre d'espaces, nous avons besoin d'agrandir les espaces publics, d'élargir la rue, ou de créer des marges de recul. C'est notamment ce cas que nous inscrivons dans le PLU sur la rue Château-Gaillard, pour permettre une végétalisation de cet axe très important entre le centre de Villeurbanne et le parc de la Feysine, notamment pour constituer des corridors écologiques.

Le troisième point est la création de localisations préférentielles d'équipements publics ou d'emplacements réservés destinés à des parcs et des jardins. Et c'est notamment pour accompagner le développement de la ville dans une croissance démographique qui continue, car nous sommes une ville très bien desservie en transports en commun, avec beaucoup d'équipements publics, mais il faut continuer à accompagner la croissance démographique par ces nouveaux équipements.

**M. LE MAIRE.**- Merci. J'ai deux demandes d'intervention. Pour le groupe Les écologistes, la parole est Mme Béatrice VESSILLER.

**Mme VESSILLER.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Pour cette nouvelle modification du PLUH, le travail mené entre les services de la Ville et de la Métropole a été fait de façon constructive, dans un dialogue étroit, afin d'intégrer les demandes de la Ville et les objectifs métropolitains, comme nous savons le faire également sur les projets urbains, dans les ZAC, le PUP ACI, mais aussi sur les voies lyonnaises ou sur les autres projets d'espaces publics, ou encore sur les projets de tram du SYTRAL. Et je m'en réjouis.

La modification numéro 4 renforce les dimensions environnementales du PLUH. Les protections végétales sont renforcées, voire de nouvelles protections sont créées. Vous avez cité l'étude « planter les rues » pour renforcer la végétalisation. Cette modification numéro 4 renforce aussi la dimension sociale, avec différents points sur la production de logements sociaux, plutôt dans les communes SRU, ce qui n'est pas le cas de Villeurbanne.

Vous avez indiqué, Madame l'adjointe, qu'il y avait une centaine de points pour Villeurbanne. Sur les 780 points territoriaux que compte cette modification numéro 4, effectivement, on peut dire que nous avons bien travaillé ensemble.

Dans les enjeux environnementaux, notons l'introduction dans cette modification d'un périmètre de sensibilité de la nappe phréatique en rive gauche du Rhône. Cela concerne donc Villeurbanne et les arrondissements de Lyon 6, 3 et 7. Car la nappe est sur ce périmètre peu profonde, de 0 à 4 m, et nous souhaitons y limiter les stationnements en sous-sol. Ainsi, dans les nouvelles opérations, il y aura un seul niveau de sous-sol, voire pas du tout, selon les projets. Au cas par cas, les pétitionnaires devront montrer que l'on peut réaliser un niveau en fonction de la profondeur de la nappe.

La modification 4 concerne aussi le développement des équipements publics, pour répondre aux besoins des habitants et traduire les études urbaines, conduites par nos équipes Ville-Métropole, qui permettront, une fois cette modification approuvée, d'entrer en phase opérationnelle pour des projets urbains qui allieront ambition environnementale (sur la végétalisation, la décarbonation) et la production de logements abordables ou de locaux d'activités abordables dans le tissu urbain.

À Villeurbanne, ce sont une vingtaine de points qui portent sur ces évolutions urbaines, notamment autour des axes forts de TC, car il est important de fabriquer une ville où s'articulent bien les transports décarbonés et l'urbanisme. C'est important pour la qualité de vie pour la ville de proximité.

Nous aurons à approfondir ensemble, après l'enquête publique, les évolutions souhaitables au vu de l'avis de la Ville et des différents points soulevés. À noter que nous ne pouvons

travailler que sur les sujets faisant l'objet d'une évolution dans le dossier d'enquête publique, ce qui n'est pas le cas de la demande exprimée rue Baratin. Je vous propose que nous étudions cette demande plutôt dans le cadre de l'étude Cusset Bonnevey, qui est engagée par l'Agence d'urbanisme et qui est copilotée par la Ville et la Métropole.

Sur le point concernant la route de Genas, soulevé dans l'avis de la Ville, je ne doute pas que nous saurons trouver des solutions satisfaisantes pour le dossier, qui sera soumis à approbation en fin d'année.

La délibération donne un avis favorable à la modification numéro 4. Nous la voterons bien évidemment. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Progressiste, Mme Emilie PROST.

**Mme PROST.-** Je vous remercie. Monsieur le Maire et chers collègues, mon intervention sera assez brève.

Nous avons en effet pris note des demandes et des différentes remarques qui prennent place dans l'avis donné par Villeurbanne sur cette révision du PLU-H.

La plupart étant techniques et réglementaires, nous ne reviendrons pas dessus.

Dans le cadre de cet avis, mais aussi dans le cadre actuel des travaux liés à la révision du SCOT en lien avec le SEPAL, dont je salue le travail, nous pouvons toutefois dire que nous partageons, à la première lecture, les objectifs de « *prise en compte des activités économiques dans le tissu urbain, sans mettre en péril leur intégrité* », et « *la maîtrise de l'implantation des dark stores et dark kitchens* » (sujet sur lequel l'un de mes collègues reviendra certainement prochainement).

Enfin, nous voyons arriver le sujet de la redéfinition des hauteurs maximales à proximité du T6, ce qui peut s'entendre dans des zones ayant vocation à se densifier. Ce sujet nous a d'ailleurs amenés à nous demander si le projet de construction en couverture du périphérique serait toujours d'actualité ? Monsieur le maire nous en dira peut-être plus prochainement...

Dans l'attente, et sans oublier que la révision en cours du SCOT devrait entraîner à terme de nouvelles modifications, voire éventuellement un nouveau PLU, si l'actuel ne se trouvait plus compatible, nous voterons favorablement sur ce rapport présenté aujourd'hui.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Nous n'avons pas forcément senti que cette intervention appelait beaucoup de réponses de notre part. Nous vous remercions de cette position. Je me permets, en tant que Maire de Villeurbanne, de remercier à la fois Mme la première adjointe et Mme la vice-présidente à l'urbanisme, pour la qualité... Même si les débats sont parfois âpres sur nos visions respectives concernant cette ville, nous arrivons toujours à trouver des équilibres. Donc, merci à toutes les deux et aux services qui accompagnent ce travail très technique.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**M. LE MAIRE.**- Je vais laisser la présidence de ce Conseil pour quelques délibérations à Mme la première adjointe.

**Mme THOUVENOT.**- Merci, Monsieur le Maire.

**12. PROLONGEMENT DE LA LIGNE DE TRAMWAY T6 ENTRE LES HOPITAUX EST ET LA DOUA - APPROBATION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'AUTORISATION DE POSE DE CONSOLES D'ECLAIRAGE PUBLIC EN FAÇADE DES BATIMENTS RIVERAINS ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES AUTORISATIONS D'ANCRAGE AFFERENTES - Mme Pauline SCHLOSSER**

**Mme THOUVENOT.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**13. ECHANGE FONCIER DE DEUX PROPRIETES APPARTENANT RESPECTIVEMENT AU DOMAINE PRIVE DE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT EST METROPOLE HABITAT (EMH) - Mme Agnès THOUVENOT**

**Mme THOUVENOT.**- Des déports sont notés.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**14. CONSTITUTION DE SERVITUDES AVEC LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN DU GYMNASSE ALEXANDRA DAVID-NEEL DU QUARTIER DES GRATTE-CIEL - Mme Agnès THOUVENOT**

**Mme THOUVENOT.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**15. VENTE D'UN APPARTEMENT SIS 23 RUE CHARLES ROBIN - Mme Agnès THOUVENOT**

**Mme THOUVENOT.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**16. EVOLUTION DE LA CHARTE DE FONCTIONNEMENT PROPRE A LA COMMISSION DE DENOMINATION DES ESPACES PUBLICS, BATIMENTS ET RUES DE VILLEURBANNE – Mme Agnès THOUVENOT**

**Mme THOUVENOT.**- Je vous propose de dire quelques mots. C'est une délibération qui est technique, c'est un ajustement du fonctionnement de cette commission créée en début de mandat. Il vous est proposé de mieux prendre en compte des initiatives qui ont émergé, parce qu'il y a un vrai engouement suscité par cette question des dénominations.

Nous avons plein de groupes constitués ou d'équipes, notamment éducatives, sur la dénomination de groupes scolaires, des associations de jardiniers, des votes en ligne. Il y a toute une série d'initiatives qui ont vu le jour. Il nous paraissait important de les intégrer dans ce processus de la commission de dénomination.

Pour à la fois les intégrer et insister sur cette transition démocratique que nous suscitons, que nous accompagnons, en démultipliant les scènes où les citoyens peuvent se réappropriier un bout de la décision publique, il nous paraissait important de réajuster le fonctionnement de cette commission.

La délibération prévoit qu'il y aura une seule commission plénière et la prise en compte de toutes les formes de discussions qui existent aujourd'hui.

Il y a une demande d'intervention pour Villeurbanne Progressiste, Mme PROST.

**Mme PROST.**- Je pensais que nous serions plus nombreux à intervenir sur ce sujet. Je vous remercie, Madame la première adjointe.

Chers collègues,

Tout d'abord quelques mots pour approuver l'évolution du fonctionnement de cette commission sous une forme uniquement plénière, afin de favoriser la transparence et le partage d'informations.

À noter que le vote des habitants, retenu pour certaines dénominations, nous semble intéressant, afin qu'ils puissent s'approprier de nouveaux espaces publics et l'évolution de certains quartiers.

Plus généralement, les décisions prises en commission ont permis de mettre à l'honneur des figures dont la connaissance n'est bien souvent pas à la hauteur de leur engagement. Je pense à des personnalités féminines telles que Marie-Louise Rochebillard, Alice Guy et Anna Atkins, mais également au couple Martinet, imprimeurs et résistants locaux. Nous espérons que l'inauguration des lieux choisis permettra aux citoyennes et citoyens villeurbannais de découvrir ou redécouvrir ces personnes que nous avons choisi d'honorer.

Toutefois, et comme nous l'avions suggéré il y a plusieurs années, nous espérons que les prochaines sessions permettront enfin d'approuver la dénomination d'un espace public ou d'une place en hommage à Samuel PATY.

Toujours en lien avec la promotion et la défense des valeurs républicaines, nous saluons par exemple la décision prise récemment à Montpellier de dénommer une place en l'honneur

du professeur de lettres Dominique BERNARD. Votée à l'unanimité du Conseil municipal de Montpellier. Nous osons espérer que ce serait le cas à Villeurbanne également !

Ces enseignants qui ont œuvré en faveur de l'émancipation, de la transmission du savoir et à la formation d'esprits libres et éclairés méritent largement notre hommage et nous obligeons en tant qu'élus à contribuer à cette transmission.

Enfin, et à l'heure de son départ de notre Conseil municipal, nous profitons de cette délibération pour saluer le travail de Katia DUBOUCHET BUISSON, qui s'était beaucoup investie lors de la mise en place de cette commission et dans laquelle la voix laïque et républicaine, vigilante et exigeante, avait toute sa place.

Je vous remercie.

**Mme THOUVENOT.**- Je vous remercie.

L'ordre du jour de la prochaine commission, dont vous avez dû recevoir le document, prévoit justement un débat sur la dénomination d'un espace public dédié à Samuel PATY et à Dominique BERNARD.

Il y aura une discussion pour savoir si nous mettons ces deux personnalités sur le même espace public ou s'il vaut mieux les dissocier. Le débat restera ouvert. En tout cas, c'est bien pris en compte. Nous cherchons le lieu approprié, et il nous semble que devant le collège Jean Jaurès, cela aurait beaucoup de sens. C'est à l'ordre du jour de la prochaine commission de dénomination, le mardi 6 mai.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

#### **17. MISE EN APPLICATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) DE VILLEURBANNE – M. Yann CROMBECQUE**

**Mme THOUVENOT.**- Il y a une demande d'intervention du groupe VIE. M. CROMBECQUE souhaite-t-il dire un mot au préalable ?

**M. CROMBECQUE.**- Non, j'attendrai l'intervention pour y répondre en globalité.

**Mme THOUVENOT.**- Très bien. La parole est à Morgane GUILLAS.

**Mme GUILLAS.**- Merci, Madame la première adjointe. Chers collègues, chers Villeurbannais et Villeurbannaises,

L'anticipation est indispensable pour se préparer dans un monde où les risques sont de plus en plus nombreux. Nous nous félicitons des évolutions en lien avec la cellule de crise et l'organisation de la chaîne de commandement et d'action. cela étant dit, le dérèglement climatique et la mondialisation apportent de nouveaux risques auxquels nous devons nous préparer pour réduire au mieux leur impact.

Je reste surprise que ces nouvelles réflexions et les éléments que nous avons évoqués avec M. CROMBECQUE n'aient pas encore été pris en compte dans cette mise à jour du plan communal de sauvegarde.

Je parle des enjeux en lien avec l'alimentation et les phénomènes climatiques plus violents que ceux ayant déjà eu lieu qui pourront nous impacter dans notre ville.

À l'échelle de Villeurbanne, nous avons déjà éprouvé des difficultés, encore faibles, heureusement, de désorganisation des chaînes d'approvisionnement de nos magasins d'alimentation. Les fermetures ponctuelles des marchés de plein vent aussi.

La mondialisation de notre alimentation présente des risques de rupture d'approvisionnement en cas de difficultés internationales (nous l'avons déjà éprouvé), tout comme pour certains produits de première nécessité comme les médicaments.

Pour illustrer cela, un chiffre : il y a très peu de temps, 4,6 % d'autonomie alimentaire étaient présents sur la métropole de Lyon. Et plus largement, ce sont toujours des chiffres très faibles, en tout cas moins d'une dizaine.

Ensuite, il y a les événements climatiques toujours plus forts, comme les épisodes d'extrême sécheresse, que nous avons vécus récemment, qui exacerbent des tensions dans notre alimentation en eau. Nous sommes bien lotis dans les environs de la région lyonnaise, nous pouvons en être heureux. Nous avons peu de risques de coupure de notre eau potable, mais nous avons bien un risque de coupure en lien avec sa pollution.

Un autre risque est celui du refroidissement des centrales nucléaires voisines. Nous avons vu les dérogations accordées pour les refroidir via le pompage d'eau dans la rivière, malgré des niveaux très bas l'été dernier. Mais comment refroidirons-nous nos centrales lorsque les cours d'eau seront trop chauds ou les débits trop faibles pour cela ?

Nous devrions anticiper les risques auxquels nous ne manquerons pas d'être confrontés dans les années à venir. Et nous espérons que les élus de la transition écologique pourront partager aussi leurs idées.

Nous voterons pour cette délibération, et nous sommes en attente de l'amélioration de notre prochain plan de sauvegarde. Je vous remercie.

**Mme THOUVENOT.**- Merci, Madame GUILLAS. Monsieur CROMBECQUE ?

**M. CROMBECQUE.**- Quelques éléments. Je suis heureux que la question soit posée, car cela me permet de mettre un éclairage sur le travail de qualité fait par les services de la Ville, notamment la cellule sécurité civile, dont on parle finalement assez peu et qui a une action importante pour la sécurisation des bâtiments sur notre territoire et d'autres éléments de risque.

J'entends les différents éléments. Sur la question de la sécurité alimentaire, je renvoie aux pages 16 et 17, qui listent toute une liste de risques majeurs, tel qu'ils ont été répertoriés, sachant que le document lui-même fait la part sur des questions, certes, d'actualité, mais aussi sur des risques potentiels liés au territoire villeurbannais. Il y a bien la prise en compte des risques technologiques, naturels, météorologiques, sanitaires et sociaux.

Ce nouveau plan communal de sauvegarde a intégré, pour des questions d'efficacité... Nous avons eu une épreuve grandeur nature, même si elle n'était pas souhaitable, mais la crise du Covid a permis de réinterroger un certain nombre d'éléments et de figer des niveaux d'alerte. Et puisque nous parlons du plan communal de sauvegarde, il faut bien voir qu'il est lié à la fois aux éléments de collectivité territoriale, mais également au code de sécurité

intérieure, ce qui fait que selon la gradation des crises, notamment si nous étions en rupture totale de crise alimentaire, à un moment, le lien ne se ferait pas uniquement sur le territoire de Villeurbanne.

Il se ferait avec les autorités de l'État. Il y aurait un poste de commandement communal qui serait certes présidé par le Maire, mais qui se ferait aussi en lien avec les services de la Métropole et de l'État. Pour ceux que cela intéresse, notamment les élus, je ne peux que vous inciter à participer à l'ensemble des réunions d'information, de formation, pour voir, en situation sur table, ce que peuvent donner les différents éléments.

Nous avons quand même un certain nombre d'éléments qui sont pris en compte.

Sur la question du risque alimentaire, si c'est la rupture, c'est sur l'ensemble d'une chaîne où la Ville de Villeurbanne serait impactée, mais pour le moment, nous n'avons pas eu cette mesure. Si c'est sur les questions de canicule, nous avons eu affaire à la canicule, il y a des retours d'expérience conduits par les services de la Ville en relation avec ceux des autres villes concernées. Cela passe par la question de l'ouverture de lieux plus frais en période estivale, ou de l'annulation d'événements en extérieur.

Par rapport à ces éléments du plan communal de sauvegarde, il y a trois niveaux :

Un niveau où nous sommes aujourd'hui. Personne ne le sait, mais nous y sommes déjà, car il est permanent. Sept jours sur sept, 24 heures sur 24. L'élu d'astreinte, les cadres de service et la Ville agissent. C'est le niveau 1, de notre quotidien.

Ensuite, nous avons un deuxième niveau sur des événements planifiés et limités dans le temps.

Et le troisième niveau, que je ne souhaite pas, est l'événement majeur, y compris en lien avec des risques impactant pour la population. Sans vouloir faire peur, l'élément le plus impactant n'est pas à Villeurbanne. Il est dans le Jura, c'est le barrage de Vouglans. S'il cédait, nous nous retrouverions, y compris à Villeurbanne, dans une situation un peu compliquée. Ce n'est pas la question de dire que l'on fait un blockbuster américain avec du catastrophisme, mais il faut être en mesure d'anticiper les éléments et y réfléchir.

Il y a un élément d'information. Je vous rappelle l'existence du document d'information communal sur les risques majeurs, qui est révisé tous les cinq ans par rapport à l'actualisation de ces risques. C'est un document consultable sur le site internet de la Ville. Et pour lutter contre la fracture numérique, il est également diffusé en mode imprimé dans les différents accueils de la Ville.

J'entends la volonté d'aborder l'ensemble de ces sujets. Dans le timing dans lequel nous étions, je vous redis que les services ont bien travaillé sur l'existant, si vous regardez la chronologie des risques passés et les risques majeurs sur le territoire, tenant compte du risque climatique, qui est bien pris en compte.

Je ne nie pas la question des risques alimentaires. Mais sur ce document, le temps de consultation était limité. Je sais que nos amis lyonnais ont une réflexion sur la prise en charge d'une rupture alimentaire globale. Là aussi, ils seraient obligés de se départir de la ferme lyonnaise qui existe, qui ne permettrait pas de nourrir toute la population lyonnaise en cas de rupture complète.

Évidemment, volontaire avec les services. Et permettez-moi, puisqu'il est dans la salle, de saluer amicalement Bastien PICHON, qui est finalement la cheville ouvrière de ce plan communal de sauvegarde et de l'ensemble des sujets. Et vous dire que ce plan a été, y compris cet après-midi, souligné pour sa qualité par les forces de sécurité importantes que sont les pompiers, avec lesquels nous travaillons main dans la main pour aborder l'ensemble des risques majeurs sur le territoire de Villeurbanne.

**Mme THOUVENOT.**- Merci, Monsieur CROMBECQUE.

Je réitère mes remerciements, notamment à la direction prévention médiation sécurité, pour le travail très important qui a été nécessaire pour la mise à jour de ce plan de sauvegarde communal, et notamment les exercices proposés aux élus et adjoints, pour faire des exercices de sécurité très formateurs. Nous avons été plusieurs adjoints à en bénéficier.

Merci à eux et à cette veille très précise, et l'organisation dans tous les services, notamment pour les questions d'astreinte. C'est un travail précieux, souvent invisible, que l'on mesure seulement le jour où l'on en a réellement besoin. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**Mme THOUVENOT.**- Je redonne la présidence de cette assemblée à M. le Maire.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Madame la première adjointe.

**18. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION ET DES ACCUEILS PERISCOLAIRES – Mme Sonia TRON**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**19. REVISION DU CADRE DU PERSONNEL – M. Olivier GLUCK**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**20. REMUNERATION DES MEDECINS DE LA PETITE ENFANCE SOUS FORME DE VACATION – M. Olivier GLUCK**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**21. INDEMNISATION DES FRAIS DE REPAS ET D'HEBERGEMENT ENGAGES PAR LES PERSONNEL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE DEPLACEMENTS TEMPORAIRES LIES A UNE MISSION – M. Olivier GLUCK**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**22. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION DES ELUES MUNICIPAUX**  
– Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**23. FONCTIONNEMENT DES GROUPES POLITIQUES** – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**24. AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA MAISON DU CITOYEN POUR L'ANNEE 2024** – Mme Christine GOYARD GUDEFIN

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**25. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COLLECTIF EDUCATION POPULAIRE POUR L'EMANCIPATION SOCIALE (CEPES) POUR L'ANNEE 2024**  
– Mme Christine GOYARD GUDEFIN

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**26. AVENANT FINANCIER 2024 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2023-2025 AVEC LE CENTRE D'ANIMATION SAINT-JEAN POUR LA MEDIATION SOCIALE – Mme Christine GOYARD GUDEFIN**

**M. LE MAIRE.-** Il n'a pas fermé, c'était un poisson d'avril, le centre social Saint-Jean est toujours en place. Des déports sont pris en compte.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**27. AVENANT FINANCIER 2024 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2023-2025 AVEC LE CENTRE SOCIAL CUSSET POUR LA MEDIATION SOCIALE MONOD BARATIN – Mme Christine GOYARD GUDEFIN**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**28. POLITIQUE DE STATIONNEMENT - ACTUALISATION DE LA TARIFICATION VISITEUR ET MISE EN PLACE DU QUART D'HEURE DE GRATUITE – Mme Pauline SCHLOSSER**

**M. LE MAIRE.-** Nous abordons trois rapports liés les uns aux autres sur les questions de stationnement : les rapports 73, 74 et 75. Il y a des demandes d'intervention et une demande d'amendement. Je vais d'abord laisser la parole à Mme Pauline SCHLOSSER pour qu'elle nous présente les trois rapports, puis nous voterons le rapport 73.

Au moment du rapport 74, le groupe Villeurbanne Progressiste pourra présenter son amendement. Nous procéderons au vote ou non de cet amendement. Et nous continuerons avec le rapport 75. Pour l'instant, Pauline SCHLOSSER nous présente les évolutions significatives sur la politique de stationnement à Villeurbanne.

**Mme SCHLOSSER.-** Merci.

Depuis le début du mandat, un gros travail a été mené avec les services sur la politique de stationnement, son mode de gestion, les extensions, les tarifs.

Il y a un an, j'étais venue vers vous pour vous présenter des délibérations pour organiser un changement sur le mode de gestion, avec la mise en place d'un contrôle par lecture automatique de plaque. Ce contrôle a été confié à un prestataire externe, SAGS. Cela a permis à la Ville de créer la brigade Cadre de vie avec les agents ASVP.

Cette brigade Cadre de vie n'intervient plus uniquement sur le stationnement payant, dans les zones payantes, mais sur tout le territoire, et sur d'autres missions que le stationnement payant : les irritants du quotidien, la sécurisation des abords des écoles, les parcs et jardins, le stationnement gênant, etc.

Un peu plus tard, je suis revenue vers vous pour vous présenter une remise à plat de toutes les délibérations. Le stationnement payant est une politique que nous menons depuis 2012 à Villeurbanne. Et depuis 2012, les délibérations s'étaient empilées les unes sur les autres avec, parfois, un peu de difficulté à s'y retrouver.

En remettant à plat, nous avons maintenant quatre délibérations, pour les quatre types d'usagers amenés à stationner sur la ville de Villeurbanne : les résidents, les visiteurs, les professionnels et les grands comptes.

Aujourd'hui, je viens vous présenter le résultat d'un gros travail fait mené sur le cadre tarifaire. Pour rappel, le stationnement est un besoin essentiel pour faire fonctionner la ville et ses besoins en usages, dans un environnement qui, à Villeurbanne, est extrêmement contraint. Et il le sera de plus en plus.

Cela veut dire faciliter le stationnement des résidents. Par exemple, depuis que nous avons passé le quartier Grandclément en payant, une voiture sur quatre n'est plus sur l'espace public, et il est plus facile de se garer pour les résidents.

L'objectif est aussi de faciliter le stationnement d'un certain nombre de professionnels, notamment les artisans, les livreurs, mais aussi de faciliter les visites médicales à domicile.

Enfin, il y a un enjeu important pour nos commerces. Même si nous savons que la très grande majorité des clients, surtout dans une ville dense comme Villeurbanne, ne viennent pas en voiture faire leurs courses, il y a un enjeu fort à avoir des places disponibles en journée, avec une forte rotation des véhicules à proximité des commerces.

L'autre grand objectif du stationnement est une composante importante pour un rééquilibrage de l'espace public, nécessaire dans notre ville. Villeurbanne, c'est 156 000 habitants, avec des rues étroites, un habitat dense, peu de place dans la rue, l'espace public, pour beaucoup de besoins. Des projets d'espaces publics importants sur ce mandat, notamment portés par le SYTRAL (T6, BHNS, T9), portés avec la Métropole.

Des enjeux importants de végétalisation, de création de places PMR pour les plus fragiles, d'aménagements cyclables pour permettre de se déplacer autrement, et surtout des enjeux de sécurité des piétons.

Enfin, le stationnement est un outil au service de la politique de mobilité. Certes, on parle d'immobilité, mais cela impacte la mobilité. C'est un levier d'action important pour faire évoluer les comportements vers une mobilité plus durable et limiter notamment les voitures ventouses ou épaves.

Concrètement, qu'y a-t-il dans ces trois délibérations ?

La première concerne les résidents. L'idée était de mettre en place un tarif social, deux fois moins cher que le tarif actuel, pour les plus modestes et les familles. C'est 7 € par mois pour les revenus fiscaux de référence, par part fiscale de 13 000 €. Cela devrait toucher entre 30 et 40 % des Villeurbannais.

La deuxième concerne les visiteurs. Le souhait était d'améliorer la rotation sur les très courtes durées, type dépose-minute. Nous avons décidé de mettre en place un quart d'heure de gratuité, une fois le matin, une fois l'après-midi, pour faire une course en rentrant du travail ou déposer son enfant à une activité.

L'idée derrière était de donner un peu de souplesse, d'autant plus que nous contrôlons bien mieux le stationnement payant, mais aussi de favoriser le stationnement de courte durée. Sur la zone 1 des Gratte-Ciel, la durée moyenne est d'une heure, et dans les autres zones, c'est plutôt autour de deux heures. À partir de ce moment, le tarif devient incitatif pour que les véhicules tournent et que cela libère de la place en voirie.

J'en profite pour vous dire qu'à Gratte-Ciel, à partir d'une heure si l'on a le tarif de gratuité, ou une heure et demie si c'est la deuxième fois que l'on stationne, il est moins cher de stationner au parking LPA qu'en voirie. Et il y a tout le temps de la place au parking LPA, il n'est pas nécessaire de tourner pour chercher une place.

Concernant les professionnels, il y a eu un gros travail porté par Caroline ROGER-SEPPI, que je salue, l'adjoindant portant les commerces dans sa délégation.

L'idée est d'avoir une tarification unique et plus claire pour les professionnels : 50 € par mois ou 400 € par an, par véhicule.

L'ancien tarif pour les artisans en dépannage ne marche pas. Il y a très peu d'usage, il est très compliqué et ne correspond pas aux besoins des artisans. L'idée était donc d'ouvrir ce tarif non seulement aux professionnels en dépannage, mais pas seulement, également pour faire des travaux chez les Villeurbannais. L'ancien tarif, c'était 1 heure et demie gratuite, puis une tarification à la minute. Mais quand il fait un dépannage, un plombier ne sait pas pour combien de temps il peut en avoir. Il ne va pas arrêter son dépannage pour remettre des sous dans l'horodateur. L'idée est donc d'avoir un stationnement illimité sur tout le territoire de Villeurbanne pour les artisans.

Il n'y aura pas de changement pour les professions médicales, car le système d'une heure et demie gratuite pour les visites à domicile fonctionne bien.

En revanche, pour les commerçants, il y a eu des remontées. Certains sont amenés à faire des livraisons, et ont donc besoin de pouvoir stationner leur véhicule à proximité de leur commerce. Évidemment, il y a une très grande vigilance. Il ne faudrait pas que toutes les places de stationnement autour des commerces soient utilisées par les commerçants, et que ces mêmes commerces ne puissent plus avoir de visiteurs. Il a donc été proposé, pour certains commerces, de permettre un stationnement pour les véhicules utilitaires à proximité de leur commerce.

Enfin, il y a le sujet des garagistes. Certains ont des petits garages sans stationnement privé. L'idée est de pouvoir leur faire bénéficier d'une tarification dans la zone autour de leur garage, avec les plaques délivrées par la préfecture, que l'on peut apposer sur les véhicules à réparer.

Je vous ai présenté les trois délibérations qui vont être prises.

Pour finir, je voulais vous signaler que, demain, il y aura un communiqué de presse pour présenter tout cela. Sera annoncée une grande extension au mois de juin, qui correspondra à 1 800 places, sur le quartier Villeurbanne Grand Centre. Et la mise en payant de l'est de l'avenue Roger Salengro, là où il y a eu les travaux, à proximité du rond-point Charles de Gaulle. Cela prendra effet le 3 juin prochain, et il y aura une forte communication, par la presse, des courriers aux riverains et le Viva.

Je crois que j'ai fait le tour. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Et même un peu plus.

Il y a une demande d'intervention pour l'ensemble des groupes de la majorité, pour les trois rapports. Je laisse la parole à Mme Laura GANDOLFI.

**Mme GANDOLFI.**- Merci.

Monsieur le Maire, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

La politique villeurbanaise du stationnement vient décliner nos choix en matière de mobilités et de partage de l'espace public.

La position assumée par l'équipe municipale est, et demeure, la priorisation des piétons, des cyclistes et des transports collectifs sur la voiture individuelle. Cela ne signifie pas que nous bannissons la voiture de la ville, mais le rééquilibrage est nécessaire.

Conserver les déplacements en voiture quand on ne peut pas faire autrement, quand la santé est trop fragile, quand les distances sont trop longues, ou quand les charges à transporter ne peuvent pas l'être en transports collectifs est chose acquise.

Selon une étude de l'Observatoire des territoires parue l'an dernier, un peu plus de 50 % de déplacements motorisés pourraient être faits à pied ou à vélo dans les aires urbaines.

Moins de voitures, cela signifie moins de pollution atmosphérique et sonore, moins de stress, moins de goudron, plus d'espaces marchables, cyclables et finalement un partage de l'espace qui correspond mieux à la part des déplacements effectués...

Et lorsque la voiture n'est pas utilisée, il faut la garer, parfois dans l'espace public. Diminuer l'usage de la voiture, quand c'est possible, c'est donc aussi libérer pour d'autres usages une part de la place occupée pour le stationnement.

Ces choix permettent autant de répondre à l'urgence climatique que d'inscrire Villeurbanne dans le sens de l'histoire des Villes, rendues plus vivables pour celles et ceux qui les habitent et peut être même désirables pour celles et ceux qui les visitent.

Si la diminution de l'usage est déjà sensible (-10 % à l'échelle de la Métropole depuis 2019), par pragmatisme, il faut penser aussi le stationnement nécessaire.

Mais nous sommes conscients que ces changements importants peuvent impacter particulièrement les ménages les plus modestes.

Notre boussole reste de manière invariable celle de l'acceptabilité sociale des changements rapides et profonds qu'exigent nos villes, y compris donc en matière de stationnement. C'est pour cela qu'il faut adapter la politique du stationnement payant pour le rendre plus clair, plus lisible, toujours plus accessible, et, il faut le reconnaître, le moins irritant possible.

Nous saluons, tout d'abord, la mise en place d'une tarification sociale du ticket résident qui permet aux personnes et aux ménages aux revenus modestes de profiter d'un demi-tarif annuel qui passe de 150 à 70 € par an.

Le choix du Revenu Fiscal de Référence comme critère est transparent, inclusif, et incitera, nous y serons vigilants, au recours à ce tarif solidaire.

Ensuite, nous saluons les adaptations proposées à destination des professionnels de santé, commerçants, artisans, et garagistes qui, dans le cadre de leurs déplacements, bénéficieront d'un geste supplémentaire pour leur vie économique et de proximité.

Enfin, et c'est la principale innovation induite par cette délibération : On connaissait le « quart d'heure lyonnais », il fallait bien inventer un quart d'heure villeurbannais !

La Ville de Villeurbanne offre un répit de quinze minutes pour les petites courses du quotidien ou les « dépose-minute ». L'enjeu est ici d'offrir plus de souplesse, sans toutefois dispenser d'un enregistrement à la borne ou sur l'application mobile.

Les mobilités sont un enjeu majeur de la transition écologique. On ne peut que saluer le volontarisme des collectivités pour apporter de la justice sociale dans les politiques écologiques.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Je vais mettre ce rapport 73 aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

## **29. STATIONNEMENT SUR VOIRIE - MODIFICATION DE LA REGLEMENTATION RESIDENT ET INTRODUCTION DE LA TARIFICATION SOLIDAIRE – Mme Pauline SCHLOSSER**

**M. LE MAIRE.-** Nous passons au rapport 74.

Le groupe Villeurbanne Progressiste souhaite proposer un amendement. Je laisse la parole à Emilie PROST.

**Mme PROST.-** Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le maire,

Chers collègues,

Je vais présenter rapidement l'amendement, étant donné que vous l'avez tous eu sur vos bureaux.

Pour présenter rapidement cet amendement, nous souhaitons indiquer que les conditions d'éligibilité à la tarification solidaire présentées en commission s'avèrent, après comparaison, inférieures au montant du SMIC à temps plein, comme cela avait été dit, et c'est bien ce que nous avons compris en commission.

De fait, si nous aurions pu accepter un seuil d'éligibilité au niveau du SMIC, il apparaît alors que le seuil aurait dû être de 16 113 € pour une personne (je parle toujours de revenu fiscal de référence) et non pas de 13 000 €, comme indiqué ici.

D'autre part, dans le cadre de l'aide à la conversion mise en place du fait de la ZFE métropolitaine, la cohérence serait d'appliquer les mêmes critères financiers, plus élevés, certes, mais dans un souci de simplicité pour les usagers, mais également d'efficacité.

En ce qui concerne le coût que cela représenterait (car nous sommes aussi sensibles à cet aspect) nous serions tentés de dire qu'une verbalisation accrue du stationnement gênant - sujet qui a d'ailleurs été abordé par des membres de la majorité lors de la commission - permettrait, si une volonté existait de recouvrer tout ou partie de la somme permettant de financer cette mesure solidaire, tout en œuvrant au partage de l'espace public et au respect des autres usagers.

En effet, nous ne pouvons accepter de voir des personnes à mobilité réduite, âgées ou équipées de poussettes subir le manque de civisme de certains au motif que ces faits seraient « plus compliqués » à verbaliser (je cite Mme l'adjointe) que le dépassement de la durée de stationnement, qui nous semble malgré tout moins dérangeant pour les usagers et moins grave en termes de manque de civisme.

Enfin, la part des véhicules personnels devant se poursuivre (c'est la tendance qui est observée), la part du coût de cette aide se réduira à terme également.

Je reste disponible pour toute question éventuelle. Merci.

**M. LE MAIRE.**- Nous allons mettre cet amendement aux voix, car il y a eu pas mal de débats en commission.

Je voudrais juste pointer, puisque vous avez été très pédagogique dans la présentation de l'amendement, que l'évolution du seuil que vous proposez de 3 000 € par part fiscale fait passer des quatre premiers déciles à huit déciles sur 10. Nous sommes donc loin d'une tarification très solidaire. Mais nous comprenons les arguments que vous mobilisez.

C'est toujours difficile de comprendre où nous devons placer le curseur entre l'injonction que vous nous faites d'une bonne maîtrise budgétaire et celle de dépenses ou, en tout cas, de recettes moindres qui seraient possibles. Mais cela vous appartient.

Je vais mettre cet amendement aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes pour ? Des votes contre ?

*Cet amendement est rejeté.*

Nous allons donc présenter le rapport 74 tel qu'initialement formulé.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à la majorité -**

Abstention du groupe Villeurbanne Progressiste : Messieurs Prosper Kabalo, Loïc Chabrier, Stéphane Colson, et Mesdames Emilie Prost, Virginie Demars, Sabrina Benhaim, Anaïs d'Hostingue.

Présentation de l'amendement :

Les groupes : les Ecologistes, Socialistes et citoyen.ne.s, Villeurbanne Insoumise ensemble, Communistes et républicains, Cercle radical et place publique, et 2 élus non inscrit à un groupe, votent contre l'amendement présenté pour cette délibération.

Le groupe Villeurbanne Progressiste vote en faveur de cet amendement.

L'amendement est donc rejeté.

**30. STATIONNEMENT SUR VOIRIE - MODIFICATION DE LA TARIFICATION PROFESSIONNELS MOBILES DE LA SANTE ET CREATION DE NOUVEAUX TARIFS A DESTINATION DES PROFESSIONNELS - Mme Pauline SCHLOSSER**

**M. LE MAIRE.**- Pour le rapport 75, nous avons une demande d'intervention. La parole est au groupe Villeurbanne Progressiste, Mme Sabrina BENHAIM.

**Mme BENHAIM.**- Monsieur le Maire, Chers collègues,

Depuis le 3 avril 2023, des véhicules à lecture automatique de plaque d'immatriculation équipés de caméras circulent à Villeurbanne pour surveiller le stationnement, et contrôler jusqu'à 6 000 voitures par jour, au lieu de 250 à 300 véhicules pour un agent à pied. Impossible de ne pas les croiser ! Et ils sont d'une efficacité redoutable !

Mais aussi et surtout, c'est un système automatique qui ne prend pas en compte les spécificités. Contrairement aux agents à pied, le véhicule LAPI dispose de vitres renforcées et les conducteurs qui sillonnent la ville ont pour consigne de ne pas sortir de l'habitacle. Ainsi, aucune discussion n'est possible.

Auparavant, de nombreux professionnels pouvaient bénéficier de la bienveillance des agents de la Ville, ils payaient par exemple une somme forfaitaire pour la journée de stationnement, à la hauteur du stationnement résidentiel. Cette pratique a fonctionné pendant plusieurs années. Ceci n'est plus possible avec la verbalisation automatique...

Ces professionnels se sont retrouvés, du jour au lendemain, inondés de contraventions. Les journaux locaux se sont fait le relai des déboires rencontrés. Il me semble que Mme SCHLOSSER y faisait allusion.

Citons ainsi, le cas d'Olivier, garagiste rue Alexandre Boutin, qui ne possède pas de parking pour stocker les véhicules en attente de réparation ou de restitution à sa clientèle. Il avait pour habitude de les placer dans la rue à proximité de son commerce comme les autres garagistes du quartier.

Citons encore le cas d'Alexandre, boulanger aux Charpennes, qui livre les restaurateurs, et stationne le temps de la livraison de ses sacs de pain, et ce hors de son quartier.

Cette délibération vient apporter un mieux pour un certain nombre de professionnels, en permettant une tarification mensuelle ou annuelle spécifique :

- Pour les artisans en intervention à domicile, qui pourront stationner dans tout Villeurbanne.
- Pour les commerçants et artisans sédentaires : ce dispositif leur permettra de stationner leur véhicule dans le « secteur résident » correspondant au lieu du commerce ou de leur atelier.
- Pour les garagistes : pour les véhicules en intervention et qui nécessitent un stationnement sur voirie et, comme Mme SCHLOSSER l'expliquait, en mettant une plaque temporaire sur le véhicule.

Cette délibération intervient malgré tout tardivement, un an après la mise en œuvre des voitures LAPI, avec une date d'application au 3 juin. Cela aurait pu être pensé en amont,

pour que le calendrier soit coordonné ; ce qui aurait évité des nuisances supplémentaires aux professionnels, qui rencontrent déjà des difficultés pour circuler et stationner à Villeurbanne.

Elle est donc très attendue par de nombreux professionnels villeurbannais. Il restera à clarifier : la liste des professions éligibles, le zonage et les conditions d'accès au tarif – qui sont définis par arrêté – pour couvrir au mieux l'ensemble des professionnels ayant ces besoins de stationnement.

Pourquoi n'avons-nous pas ces informations avec la délibération ? Nous espérons que les cas cités précédemment ne passeront pas au travers des mailles du filet ; et que cette nouvelle tarification soit vraiment un gain de facilité et de tranquillité pour les professionnels et non une problématique de plus.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Il n'y a pas d'autre demande d'intervention.

Je me permets de préciser que, finalement, ces trois rapports disent assez bien ce que nous essayons de faire au sein de ce Conseil et sur cette Ville. Il y a un cap, rappelé par plusieurs intervenants : rééquilibrer les usages dans la ville entre les piétons, les vélos, les transports en commun et la voiture, avec de la place pour tout le monde, en fonction de l'usage que cela représente et de nos objectifs de faire baisser la pollution, le réchauffement atmosphérique et la concentration de CO2.

Nous avons posé ces orientations. Des travaux sont conduits dans l'agglomération et dans la ville de Villeurbanne, cela n'aura échappé à personne, notamment pour les questions de transports en commun et de vélos. C'est le cap donné : nous rééquilibrons les usages.

Par rapport à cela, plusieurs choses sont mises en place.

D'abord, remettre un peu de cadre sur cette question du stationnement notamment.

Tout à l'heure, vous disiez que nous n'étions pas encore assez intervenants sur la question du stationnement gênant. Ce n'est pas tout à fait ce que dit mon service de doléances, vu le nombre de personnes qui se plaignent des forfaits à 135 € qui arrivent très régulièrement sur le stationnement gênant, sur le stationnement sur les pistes cyclables. Nous pouvons certainement mieux faire, mais il y a une évolution très significative sur les volumes depuis maintenant un an.

Par ailleurs, effectivement, nous avons remis du cadre : il y a un stationnement payant, il faut le payer. Cela paraît surprenant que nous soyons obligés de vérifier que l'on paie son stationnement, mais c'est juste l'application de la règle. Je peux parfaitement entendre le garagiste. Et d'ailleurs, Pauline SCHLOSSER et les services, dans un travail de concertation important, ont apporté une réponse. Mais qui s'étonnerait aujourd'hui que l'on vienne dire finalement au commerçant qui utilise l'espace public pour une terrasse ou autre chose que c'est gratuit pour lui ? Il fallait trouver un cadre pour cela, c'est proposé dans ce rapport.

Donc, remettre du cadre.

Deuxièmement, les automobilistes ne sont pas des ennemis à Villeurbanne, et beaucoup de mesures amènent de la souplesse. Vous regrettez que ce soit un an après que nous ayons posé le cadre. Je trouve qu'il n'est pas si mal de poser le cadre et d'amener ensuite un peu de souplesse pour que tout le monde comprenne de quoi il s'agit et à quoi cela réfère.

Et cette souplesse va dans beaucoup de directions. J'ai beaucoup aimé le quart d'heure villeurbannais, mais cela donne aussi la possibilité à un certain nombre de personnes qui s'en plaignaient. Il y aura un quart d'heure, tout le monde sait qu'il n'y aura pas de risque pendant un quart d'heure, le temps que tout le monde comprenne le système. Il faut bien que la plaque soit déclarée, sinon cela ne marche pas, mais il y a de la souplesse sur cet aspect.

Je suis très satisfait de l'atterrissage dans la concertation avec les activités professionnelles, qu'elles soient commerçantes ou de professions artisans qui se déplacent à domicile, car c'était une demande importante. Nul doute qu'il faudra continuer à discuter. Avec Pauline SCHLOSSER, nous n'imaginons pas que, d'un seul coup, tout sera formidable. Nous ne doutons pas que les commerçants non retenus demanderont pourquoi ils ne sont pas concernés. Pour autant, c'est fait : il y a un tarif pour les commerçants, pour les artisans, les chauffagistes, les plombiers. C'était attendu, et c'est fait.

Nous avons donné à voir qu'à la fois nous étions capables de donner un cap, mais aussi de prendre en compte un certain nombre d'usages qui étaient importants pour notre ville. Sans parler des soignants, sur lesquels il y avait déjà eu des choses à faire, mais aussi sur les aides-soignants.

Enfin, la prise en compte du pouvoir d'achat, évoquée à plusieurs reprises, avec ce nouveau tarif social. Nous entendons que l'opposition aurait aimé que ce soit plus, mais nous entendons aussi que vous trouvez que c'est déjà un premier pas qui n'est pas négligeable pour 30 à 40 % de la population.

Je conclurai en disant que je crois qu'avec Pauline SCHLOSSER, nous partageons le fait que ce dossier n'est pas fini et que nous ne fermons pas la page ce soir, parce que nous aurions mis en place un certain nombre de mesures, mais qu'il reste au contraire des choses à faire et que nous continuerons à le faire, en dialogue avec celles et ceux concernés.

Merci aux équipes pour le travail réalisé, et à Pauline SCHLOSSER et aux élus mobilisés.

Je mets ce rapport 75 aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

### **31. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS D'INITIATIVES COLLEGIENS ET LYCEENS – M. Yann CROMBECQUE**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Il y a des situations de déport. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**32. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE – M. Yann CROMBECQUE**

**M. LE MAIRE.-** Monsieur LEGENDRE, vous partez au moment le plus important. Je vous ai entendu sur Lyon Capitale et je voulais vous répondre.

Ce n'est pas grave, vos collègues vous le diront.

Il y a une intervention commune des groupes Communiste & Républicain et VIE, et une autre intervention demandée. Monsieur CROMBECQUE, voulez-vous dire un mot avant ?

**M. CROMBECQUE.-** Je pense que je vais attendre les questions, et je répondrai après.

**M. LE MAIRE.-** Très bien. Je donne tout d'abord la parole à l'intervention commune des groupes Communiste & Républicain et VIE. M. Gaëtan CONSTANT prend la parole.

**M. CONSTANT.-** Monsieur le Maire, Chers Collègues, Chers habitantes et habitants,

Pour la nième fois, Monsieur CROMBECQUE, vous nous demandez ce soir de dépenser des milliers d'euros d'argent public pour un dispositif qui aide à résoudre 2 à 4 % des infractions.

Je ne parle pas de la médiation sociale ou de l'amélioration de la relation police population, qui représente moins de la moitié de l'argent que nous demandons à l'État et que nous soutenons. Je parle encore et toujours des caméras de surveillance. 83 027 € donc, auxquels nous devons ajouter, pour être transparents face à nos concitoyens et concitoyennes, les 500 000 € demandés il n'y a pas un mois au ministre de l'Intérieur.

Ces presque 600 000 €, ce sont des moyens humains que nous n'ajoutons pas pour véritablement améliorer la sûreté publique.

Car que font les caméras, si ce n'est répondre à un sentiment d'insécurité par une impression de sécurité ? Nous ne disons pas qu'elles ne sont pas parfois utilisées par la police, mais leur utilité est résiduelle par rapport à ce que pourraient apporter des éducateurs pour la même somme.

Nous refusons de nous soumettre au chantage que nous fait le ministre de l'Intérieur, qui nous promet l'augmentation des effectifs de police en l'échange de l'installation de caméras. Si Gérard DARMAMIN voulait réellement lutter contre le trafic de drogues, il devrait légaliser et encadrer le cannabis, plutôt que de gaspiller l'argent public dans une vidéosurveillance qui ne fait que déplacer le problème.

Il y a un an, Monsieur CROMBECQUE, vous nous avez cité plusieurs chiffres pour justifier l'installation de ces caméras, tout en disant qu'aucune étude n'avait été faite. Encore une fois, au vu des sommes dépensées et de l'opposition d'une partie de ce Conseil Municipal aux caméras, une étude est plus que nécessaire. Nous pourrions la confier à un ou une conseillère, ou bien à l'assemblée citoyenne, si celle-ci est intéressée par le sujet.

Nous sommes bien conscients qu'une partie des Villeurbannais et Villeurbannaises demande plus de caméras, mais il nous faut du courage politique, du courage politique pour

leur démontrer que ces caméras ne résolvent pas le problème de fond, et du courage politique aussi pour écouter la part silencieuse de celles et ceux qui refusent leur installation.

Les groupes politiques que je représente ici ne se font que la caisse de résonance des oppositions à la techno-société et au techno-capitalisme, où la technologie est utilisée pour contrôler les corps et les comportements. Saviez-vous qu'en 2013, des caméras de surveillance étaient déjà capables de lire à plusieurs centaines de mètres ce que vous écriviez sur votre téléphone ? Vous n'êtes pas non plus sans ignorer que la surveillance algorithmique a été autorisée par les députés avant, pendant et après les Jeux olympiques de Paris, chose que la Ville de Nice et ses 4 000 caméras réclame depuis des années. La prochaine étape, c'est celle de l'intelligence artificielle et de la reconnaissance faciale.

Installer toujours plus de flux vidéo, c'est ouvrir la porte à un projet de contrôle, un projet qui punit les comportements plutôt que les actes, un projet qui renverse notre droit. Notre réglementation qui protège de ces dérives se délite comme peau de chagrin.

Si l'extrême-droite prend le pouvoir, serez-vous ravis de lui avoir fourni sur un plateau tous les outils technologiques pour contrôler, menacer et réprimer ses opposants et opposants ? Tout cela, cela se fera sans nous.

Vous avez refusé de séparer en deux la demande de subvention en mettant à part le volet vidéosurveillance, nous voterons donc contre cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. C'est pour cela que vous levez parfois les yeux au ciel, pour surveiller s'il n'y a pas de caméra qui vous regarde sur votre téléphone portable !

*(Rires)*

J'ai une demande d'intervention du Cercle Radical Place Publique, M. Frédéric VERMEULIN.

**M. VERMEULIN.**- Monsieur le maire, chers collègues,

Depuis 2020, la question de la tranquillité publique a été prise à bras le corps. Tous les leviers ont été actionnés : la police, les ASVP avec la brigade du cadre de vie, la vidéoverbalisation et les équipes de médiation sociale.

C'est la preuve que l'on peut porter une politique ambitieuse, sans tomber ni dans l'angélisme, ni dans le tout répressif.

Des avancées et des progrès peuvent déjà être notés sur certains points :

- La disparition du « marché de la misère », à Bonneville ;
- Un meilleur contrôle du stationnement gênant ;
- Une baisse sensible des doléances exprimées par les habitants concernant la sécurité, passées d'environ 1 600 en 2020 à un peu plus de 800 en 2023.

La sécurité n'est pas un sujet secondaire : il faut continuer de prendre au sérieux les alertes des habitants et la gravité des faits qui se déroulent dans la ville.

- La sécurité est nécessaire pour exercer nos libertés et nos droits.

- La pauvreté, les difficultés sociales, scolaires et familiales sont un terreau pour la délinquance. Mais les premières victimes de l'insécurité sont d'abord et majoritairement les classes populaires et les habitants des quartiers défavorisés.

Concernant plus spécifiquement la vidéoprotection, qui fait toujours débat dans cette assemblée, on vient de le voir, il n'est pas possible, en si peu de temps, de trancher définitivement la question de son utilité, de son bien-fondé et de ses limites, dont nous sommes bien conscients. Mais il est possible d'évoquer quelques-unes des raisons qui nous poussent à soutenir ce déploiement. Nous en évoquerons trois.

- Premièrement, la vidéoprotection participe au caractère complet de notre stratégie de prévention. Personne n'attend d'une caméra de stopper définitivement toute forme de délinquance, mais sa présence peut y contribuer.

- Deuxièmement, la vidéoprotection est importante pour les habitants : elle permet de verbaliser des comportements dangereux ; elle contribue de temps en temps à élucider des faits (même si c'est loin d'être automatique) ; elle participe au « sentiment de sécurité », et ce n'est pas quelque chose qui ne sert à rien ; elle permet, enfin, de sécuriser les événements qui se déroulent sur l'espace public.

- Troisièmement, et de manière très réaliste : dans une stratégie élaborée avec l'État et cofinancée par l'État, il faut aussi répondre aux enjeux identifiés par l'État et ses représentants.

Enfin, cette délibération est l'occasion de revenir sur la venue tardive – mais mieux vaut tard que jamais, soyons gentils – du ministre de l'Intérieur.

- L'annonce d'une enveloppe exceptionnelle de 500 000 € est toujours bonne à prendre, mais avant de nous en satisfaire, nous serons attentifs au fait que ce soient des moyens supplémentaires, et pas des aides déjà prévues dans le cadre notamment du FIPD.

- La création à venir d'une brigade spécialisée de terrain au Tonkin est, là aussi, une bonne nouvelle.

Nous continuerons à Villeurbanne à agir par tous les moyens à notre disposition, car la sécurité mérite que tout soit fait.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci beaucoup. Monsieur CROMBECQUE ?

**M. CROMBECQUE.**- Merci, Monsieur le Maire. Très rapidement, pour rassurer M. CONSTANT, je l'invite à lire la fin de la délibération, il s'agit de formuler une demande de subvention. Qui dit demande de subvention vise bien à faire économiser des sous à la Ville de Villeurbanne pour que les questions de sécurité de la stratégie nationale déclinée territorialement puissent rentrer dans le Fonds interministériel de prévention.

Je ne vais pas revenir sur le débat, et M. VERMEULIN l'a rappelé. Nous avons un certain nombre d'axes sur notre politique : la prévention, la tranquillité publique (que certains appellent la sécurité), et l'accompagnement des victimes et des réparations. C'est bien l'ensemble de cette politique qui est rappelé dans ces demandes de subventions. C'est pourquoi la logique est de présenter cette délibération en globalité.

Je me permets de vous dire, chers collègues qui pourrez être amenés à voter contre (mais vous ferez ce que vous voudrez), que le rapport 99, que vous avez voté à l'unanimité, rapporté par Mme GOYARD-GUDEFIN, est bien un élément d'avenant financier qui est intégré dans cette délibération pour la question de la médiation sur le secteur de Saint-Jean.

Il y a certes le déploiement de la vidéosurveillance, qui permet aussi la vidéoverbalisation, et donc la lutte, là où c'est installé, contre le stationnement gênant et très gênant. Les uns et les autres pourront apprécier l'utilité réelle ou supposée. Mais moi, quand je me promène dans les rues de Villeurbanne et je rencontre des collectifs d'habitants, généralement, on me demande plutôt quand nous installerons des caméras à proximité de chez eux. D'autant plus que, depuis le début du mandat, les caméras ont été utilisées de manière intelligente, parce qu'avant, le reproche qui était fait était de dire qu'il n'y avait personne pour regarder les images.

Aujourd'hui, nous avons deux agents ASVP en permanence au CSU. Et c'est aussi un élément qui permet la tranquillité d'intervention, que ce soit celle des agents de médiation qui ont envie de savoir ce qui se passe dans certaines zones avant d'intervenir, ou celle des pompiers qui ont besoin de savoir, dans certaines circonstances, ce qui se passe dans leur territoire.

Et si vous voulez avoir un débat, nous pouvons aussi l'avoir lors des rencontres avec les habitants sur le terrain. Je peux inviter certains de vos élus à venir en conseil de quartier rejoindre des adjoints de quartier, qui peuvent peut-être ce soir voter contre cette délibération, mais il faudra aussi qu'ils expliquent dans les quartiers dont ils sont les référents la logique de leur demande par rapport à la demande des habitants.

Je ne vais pas polémiquer. Je rappelle qu'il y a une cohérence d'ensemble, celle que nous avons depuis le début du mandat, que la vidéo était inscrite dans ce plan de mandat de manière volontariste, non pas parce que nous pensons que c'est l'Alpha et l'Oméga, mais parce que c'est un élément qui permet de répondre à un certain nombre de sujets. C'est sur l'ensemble des éléments inscrits dans cette délibération. Il y en a trois : le rapprochement population police, la question de la médiation, et la question de la vidéo.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur CROMBECQUE. Je me permets quelques éléments en complément, notamment sur l'intervention de M. CONSTANT : pourquoi mettre autant d'argent sur la technique et pas assez sur l'humain ? Je n'ai pas envie de polémiquer, mais de redonner des chiffres.

Les 30 policiers municipaux supplémentaires, c'est 1,5 M€ de fonctionnement par an en plus, à mettre au regard des 1,5 M€ d'investissements sur la totalité du mandat.

On peut se dire que les curseurs sont posés de manière raisonnable entre les caméras et la présence humaine. Et c'est sans compter les 14 personnes, demain 19, qui ont été remises à destination des habitants sur notre brigade des incivilités.

Par ailleurs, vous le savez (avec votre groupe, vous suivez activement nos réalisations), dans le même temps, nous avons créé trois équipes de médiation complémentaires, dont j'ai le plaisir de vous annoncer que celle de Saint-Jean vient d'être validée avec un cofinancement de la Métropole. Nous nous en félicitons. Nous allons pouvoir avoir une équipe de médiation sur ce quartier.

Vous savez aussi que des éducateurs de prévention, avec le financement de la Métropole, ont été pourvus.

Nous pouvons parfaitement comprendre les inquiétudes sur les libertés individuelles, mais nous ne pouvons pas laisser dire que nous faisons du développement de technologies au détriment du développement de ressources humaines. Nos choix budgétaires sont largement en faveur des ressources humaines sur le terrain, plutôt que sur les choix technologiques.

Vous n'êtes pas non plus sans savoir que les budgets de fonctionnement et d'investissement ne sont pas tout à fait la même chose, mais je ne vais pas rentrer dans ce détail.

Le deuxième élément est que je veux m'inscrire en faux, parce que cela fait deux fois de suite, Laurent LEGENDRE l'a dit dans une petite interview et vous le dites là. Je n'ai cédé à aucun chantage vis-à-vis du ministre de l'Intérieur. Et même, car je sais que cela vous agace, j'ai demandé des subventions supplémentaires pour nous accompagner dans cet effort. Ce n'était absolument pas prévu au moment de sa visite.

Nous avons parlé de cela, et j'ai indiqué que c'étaient des choses imposées par des politiques de sécurité publique, aujourd'hui, que d'avoir des caméras, puisque cela conditionne l'intervention des forces de secours, pompiers et police nationale. Sinon, on a des dispositifs qui ne sont adaptés à une vie sereine dans la ville.

Cela ne m'intéresse pas trop qu'à chaque fois, on ait des personnes en tenue de maintien de l'ordre pour accompagner les pompiers sur des interventions banales. Or, c'est ce qui se passe aujourd'hui.

Ces caméras sont finalement une obligation que l'on fait porter sur les villes de les mettre en place dans le cadre de politiques de sécurité nationales que nous ne décidons pas. Je trouve donc normal que l'État abonde d'une manière beaucoup plus importante qu'il ne le fait aujourd'hui sur ce développement. Et ce sera ma conclusion.

Je suis d'accord pour qu'il y ait un débat national, comme vous venez de le proposer, et sur la légalisation, et sur la question de la vidéoprotection. Mais ce débat ne va pas intervenir avant trois ans. Et entre-temps, je ne veux pas que les habitants vivent le détriment de convictions qui n'ont pas encore été arbitrées, que ce soit sur la légalisation ou la vidéoprotection.

Tant que la sécurité publique dans ce pays aura validé le principe que pour qu'elle soit efficace, il faut de la vidéoprotection, et sinon, ce sont les habitants qui en paient le prix dans un manque d'interventions ou des interventions pas adaptées au territoire ; ou tant que l'on dira que le trafic de drogues est illégal, je demanderai qu'il y ait des moyens en face de cela pour assumer cette politique.

Rendez-vous au moment des échéances nationales pour faire connaître nos positions respectives sur ce sujet, mais ne prenons pas en otage les habitants sur ces positions. Dans une situation de droit, nous devons essayer de faire appliquer ce droit, et ensuite, nous allons défendre nos convictions au niveau national, soit en nous présentant à des élections législatives, soit en essayant de faire voter la loi.

Mais notre travail est de le faire au quotidien. C'est ce que nous avons essayé de faire depuis le début. Nous n'y arrivons pas sur la vidéo, mais sur tout le reste, nous y arrivons. Tant mieux, nous nous en félicitons.

Je vous remercie.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à la majorité -**

Vote Contre du groupe Villeurbanne insoumise ensemble : Messieurs Gaëtan Constant, Mathieu Garabédian, Olivier Glück, Marc Giouse, Julien Ravello, Laurent Legendre, et Mesdames Danielle Carasco, Agathe Fort, Aurore Gorriquer, Morgane Guillas.

Vote Contre de Monsieur Jacques Gernet, non inscrit.

Vote Contre du groupe Communistes et républicains : Mesdames Muriel Bétend, Antoinette Butet, Christine Goyard-Gudefin, et Monsieur Hauland-Gronneberg.

**33. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS SUR CRITERES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**34. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITE AU TITRE DE L'ANNEE 2024 – M. Mathieu GRABEDIAN**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je suis moi-même en situation de déport sur ce rapport.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**35. ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION HEXOPE POUR L'ANNEE 2024 – M. Yann CROMBECQUE**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**36. ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION REAJI, RESEAU EGALITE, ANTI-DISCRIMINATION, JUSTICE INTERDISCIPLINAIRE, POUR L'ANNEE 2024 – Mme Agathe FORT**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.  
Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**37. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ETUDIANTES – M. Stéphane FRIOUX**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.  
Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**38. CONTRIBUTION 2024 AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC DIT LE GIP CAFES CULTURES – M. Stéphane FRIOUX**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.  
Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**39. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS "PARTENARIATS EUROPEENS ET COOPERATION INTERNATIONALE" – M. Ikhlef CHIKH**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.  
Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**40. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE POUR L'ANNEE 2024 – M. Alain BRISSARD**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.  
Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**41. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION THE GREENER GOOD POUR L'ANNEE 2024 – Mme Agnès THOUVENOT**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.  
Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**42. DEMANDE D'ADHESION A L'ASSOCIATION MINEKA - Mme Agnès THOUVENOT**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**43. PRESENTATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC) DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'EFFICACITE ENERGETIQUE (SPL OSER) POUR L'AMELIORATION THERMIQUE DES GROUPES SCOLAIRES LEON JOUHAUX ET JEAN MOULIN - M. Antoine COLLIAT**

**M. LE MAIRE.-** C'est une communication. Je n'ai pas de demande d'intervention.

Monsieur COLLIAT, vous souhaitez en dire un mot ?

**M. COLLIAT.-** Oui, Monsieur Le Maire. Merci.

Dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage confié à la SPL OSER en mars 2022, le Conseil Municipal doit prendre acte chaque année du compte-rendu annuel de la SPL à la Collectivité concernant les projets dont elle a la charge pour la Ville de Villeurbanne.

Il s'agit des groupes scolaires Léon Jouhaux et Jean Moulin et de leurs gymnases associés, qui vont bénéficier, vous le savez, de travaux de rénovation énergétique globale, réalisés dans le cadre d'un marché global de performance énergétique conclu pour une durée de 10 ans.

Au cours de l'année 2023, le marché public de performance a été attribué à CITINEA, pour un montant de 10 951 559,50 € pour les deux opérations. Marché notifié le 23 juin. Des subventions pour le cofinancement du projet seront sollicitées auprès de l'État et de l'Union européenne.

En 2023, les dépenses réglées par le mandataire pour le compte de la Collectivité s'établissent à 469 189,35 €, pour un total depuis la signature de 481 753,35 €.

Les études de conception ont été réalisées en 2023 et remises au niveau pro en janvier 2024. Les permis de construire déposés la même année pour une obtention en janvier et février 2024

La date prévisionnelle de commencement des travaux est fixée au 13 mai prochain, pour une livraison prévue en août 2025 pour Jean Moulin, et fin janvier 2026 pour Léon Jouhaux.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur COLLIAT.

C'était donc la dernière communication de ce Conseil Municipal. Je vous rappelle que le prochain aura lieu le 27 mai à la même heure. Je vous rappelle également, puisque j'ai vu que nos amis de la communauté arménienne étaient là, que nous partons avec une

représentante de l'opposition dans une délégation pour un déplacement en Arménie ce samedi matin, dans un contexte particulier, mais nous aurons l'occasion d'y revenir dans ce Conseil.

Je vous souhaite à chacune et chacun une très bonne soirée. Merci à vous.

*(La séance est levée à 19 heures 19.)*

MATHEU GARABEDIAN

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop that starts from the right, goes down, around, and back up to the right, crossing itself.